

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1847

BUDGET DES DÉPENSES
DU
DÉPARTEMENT DE LA GUERRE

POUR

L'EXERCICE 1848, MODIFIÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

(Voir le Budget primitif, n° 286, session de 1846-1847)

**BRUXELLES,**

M. HAYEZ, IMPRIMEUR, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1847.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'art. 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité générale de l'État, en imposant aux Ministres l'obligation de présenter, à chaque session, des comptes détaillés et imprimés de leurs opérations, pendant l'année précédente, a comblé une grande lacune dans l'administration de nos finances.

La mise à exécution de cette loi, dont les bases ont été en partie empruntées à celle qui existe en France, depuis un grand nombre d'années, a dû naturellement porter le Ministre à examiner la question de savoir si le Budget de la Guerre, tel qu'il a été établi jusqu'aujourd'hui, offre dans ses développements la possibilité de l'harmoniser avec les exigences d'un compte justificatif détaillé.

De même que la loi française a fourni sa part de lumières à l'élaboration de la nôtre, de même aussi le Ministre a cru devoir consulter le Budget de la Guerre de cette puissance, dans ses rapports avec le compte-rendu qui s'y rattache.

La centralisation des dépenses, par nature de service, forme le fond du Budget français. Chaque service donne son nom à un *chapitre*, sur lequel la Législature porte son vote. Ainsi, par exemple, celui qui concerne la *solde des troupes* comprend les diverses allocations attribuées à chaque arme, telles que : *Trailement, solde et accessoires, indemnités de fourrages, frais de bureau et d'administration, etc.* : il en est de même des autres chapitres.

Cette classification des dépenses a paru d'autant plus rationnelle, qu'elle se lie intimement avec les dispositions réglementaires qui les déterminent : il suffit, d'ailleurs, de jeter les yeux sur le compte-rendu pour en apprécier les résultats logiques.

Chez nous, au contraire, les diverses allocations, inhérentes à un même service, sont non-seulement divisées en chapitres, mais encore fractionnées en sections et articles, sur chacun desquels la Législature porte son vote.

Si ce système, créé, du reste, dans un but manifestement louable, a pu être suivi jusqu'à présent, non sans embarrasser la marche de l'administration, il n'en est plus de même aujourd'hui, en présence des prescriptions de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

Comme on vient de le voir, la forme du Budget s'écartait, dans presque tous ses détails, de celle adoptée chez nos voisins.

Dans cet état de choses, le Ministre a cru nécessaire, indispensable même, de se mettre en mesure de satisfaire au vœu de la loi précitée, en groupant dans un ordre nouveau les dépenses de son Budget, ainsi qu'il est expliqué dans les notes suivantes.

Ce travail, qui est soumis à l'appréciation de la Législature, est composé de vingt chapitres formant la loi du Budget, lesquels sont développés en autant de *littera* et de paragraphes qu'ils comportent d'allocations différentes ayant trait au même service. Il répond, en outre, aux dispositions de la loi, qui a voulu que les dépenses concernant le matériel fussent renseignées séparément.

En adoptant cette forme de Budget, la Législature, bien loin d'abdiquer son contrôle, le rendra, au contraire, beaucoup plus facile et en même temps plus sérieux, puisque le Ministre sera tenu d'indiquer, dans ses comptes justificatifs, paragraphe par paragraphe, et conséquemment par chapitre, le montant des dépenses effectuées sur les crédits alloués.

Il a été accordé, pour le Budget de 1847, une somme de . fr.	29,405,100	»
Celui de 1848, établi d'après l'ancienne forme, s'élève à . . .	28,994,000	»
Tandis que celui du nouveau modèle ne porte que	28,842,000	»
Ainsi, le crédit demandé pour 1848 présente une diminution		
de. fr.	563,100	»



NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE (personnel).

*Formé des trois premiers articles du chap. I^{er} (administration centrale)
de l'ancien budget.*

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION CENTRALE (matériel).

Formé de l'article 4 du chapitre I^{er} de l'ancien budget.

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE III.

DÉPÔT DE LA GUERRE.

Formé de l'article 5 du chapitre I^{er} de l'ancien budget.

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE IV.

ÉTATS-MAJORS.

Formé des articles 1 et 2 (état-major général, état-major des provinces et des places) de la section 1^{re} du chapitre II; de l'art. 2 (traitements des aumôniers) du chapitre VI, ainsi que de la partie des allocations attribuées à l'état-major

général, des provinces et des places, comprises aux subdivisions suivantes de l'ancien budget :

Chapitre VI, article 1^{er}. — *Solde de disponibilité et de non-activité.*

— II, section 3 art. 2. — *Indemnité de fourrages.*

— II, — 3 — 13. — *Frais de bureau.*

— II, — 4 — 5 — *Frais de représentation.*

— II, — 3 — 11. — *Loyer du local pour le gouverneur de la résidence.*

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE V.

SERVICE DE L'INTENDANCE.

Formé de l'art. 3 de la section 1^{re} du chapitre II, ainsi que de la partie des allocations attribuées à ce service, lesquelles sont comprises aux subdivisions suivantes de l'ancien budget :

Chapitre VI, art. 1^{er}. — *Solde de disponibilité, de non-activité et de réforme.*

— II, section 3 art. 2. — *Indemnité de fourrages.*

— II, — 3 — 13. — *Frais de bureau.*

— II, — 4 — 5. — *Frais de représentation.*

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE VI.

SERVICE DE SANTÉ, ADMINISTRATION DES HÔPITAUX ET TRAITEMENTS DES MALADES.

Formé de l'art. 4 (service de santé et administration des hôpitaux); de la section 1^{re} chap. II; du chapitre IV (matériel du service de santé et des hôpitaux), ainsi que de la partie des allocations attribuées au personnel du service de santé des hôpitaux, lesquelles figurent aux subdivisions suivantes de l'ancien budget :

Chapitre VI, article 1^{er}. — *Solde de disponibilité et de non-activité.*

— II, section 3 art. 2. — *Indemnité de fourrages.*

— II, — 3 — 13. — *Frais de bureau.*

§ 1^{er}. — *Service de santé des hôpitaux.*

Tous les traitements sont portés d'après la loi sur le service de santé, et la diminution de fr. 298 50 c^s résulte de la suppression de la dépense extraordinaire qui figurait au budget de 1847 (chap. I^{er} section 1^{re}, art. 4), pour surplus de solde à deux pharmaciens de 1^{re} classe ayant plus de 10 ans de grade.

§ 2. — *Service administratif des hôpitaux.*

L'augmentation de fr. 216 90 c^s que présente ce paragraphe, est relative à la solde des employés subalternes des hôpitaux et provient de l'année bissextile.

§ 3. — *Solde de disponibilité.*§ 4. — *Solde de non-activité.*

Les crédits demandés pour ces paragraphes sont les mêmes qu'en 1847.

§ 5. — *Traitement des malades.*

La hausse survenue dans le prix des subsistances a nécessité la demande d'un crédit plus élevé. Bien que le prix moyen de la journée de traitement ait été, pour 1846, de près de fr. 1 10 c^s, cependant l'on a cru pouvoir prendre le chiffre de fr. 1 05 c^s pour base dans le calcul de l'allocation pour 1848, dans la prévision d'une baisse sur les subsistances alimentaires.

Si l'on a pu faire face à ce surcroît de charges pour l'année 1846, au moyen de l'allocation ordinaire, et si l'on croit encore pouvoir supporter celui que présentera l'année 1847, c'est par suite des économies réalisées sur les exercices antérieurs, qui seront entièrement absorbées en 1847.

§ 6. — *Achats de médicaments, linge, etc.*

L'augmentation est de 26,000 francs. Elle résulte d'une plus grande consommation et surtout du renchérissement général des substances médicamenteuses, dont quelques-unes ont doublé et même triplé de prix. Celui des sangsues a éprouvé une hausse considérable, qui, pour la consommation d'une année, peut donner un surcroît de dépense de 9 à 10 mille francs.

Il a paru équitable d'appeler les officiers pensionnés à recevoir gratuitement les médicaments.

La retenue opérée sur leur traitement d'activité a souvent été pour eux une charge sans compensation, puisque, étant alors dans la force de l'âge, ils avaient rarement besoin de recourir au service sanitaire. Plus tard, admis à la pension, à une époque de la vie où les infirmités et les maladies deviennent plus fréquentes, ils se trouvaient privés des avantages de cette institution au moment où ils allaient surtout en avoir besoin.

L'arrêté royal du 20 décembre 1846 a modifié les dispositions existantes, en accordant aux officiers pensionnés la faculté de recevoir les médicaments, sous la condition de subir sur le montant de leur pension une retenue d'un demi pour cent.

Cette mesure donne lieu à un surcroît de dépense qui ne constitue cependant pas une charge pour l'État, puisque la retenue d'un demi pour cent opérée sur les pensions, compense en grande partie la valeur des médicaments fournis.

CHAPITRE VII.

SOLDE DES TROUPES.

Formé des 4 premiers articles (solde et habillement de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie) de la 2^e section du chap. II, ainsi que de la partie des allocations attribuées aux troupes des diverses armes, et dont le montant est compris aux subdivisions suivantes de l'ancien budget :

Chapitre VI, article 1^{er}. — *Solde de disponibilité, de non-activité, de réforme et pensions temporaires.*

Chapitre	II, section	1 ^{er} art. 5.	—	<i>Frais de représentation.</i>
—	II, —	3	— 2.	<i>Indemnité de fourrages.</i>
—	II, —	3	— 3.	<i>Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.</i>
—	II, —	3	— 5.	<i>Casernement des chevaux.</i>
—	II, —	3	— 8.	<i>Transports généraux et autres.</i>
—	II, —	3	— 9.	<i>Primes de rengagement.</i>
—	II, —	3	— 11.	<i>Logement et nourriture.</i>
—	II, —	3	— 13.	<i>Frais d'administration.</i>

§ 1^{er}.Litt. A. — *Traitement et solde d'activité de l'infanterie.*

Malgré le surcroît de dépense de 16,000 francs auquel donne lieu l'année bissextile, ce *littéra* a néanmoins subi une diminution de 79,549 francs, qui provient de ce que le Ministre, mû par le désir de réaliser toutes les économies possibles, sans nuire aux intérêts du service, a résolu d'appeler les miliciens 32 jours plus tard sous les armes, de sorte que la période d'été ne sera que de 168 jours, et celle d'hiver de 198 jours, au lieu de 200 et 166.

L'effectif n'offre d'ailleurs pas de différence avec celui que présente le budget de 1847.

Dans chaque régiment d'infanterie, un des sergents est élevé au grade de sergent-major. C'est le seul changement qui ait été introduit.

Dans l'état actuel des choses, le sous-officier employé dans les bureaux des commandants de régiment, ne peut être revêtu que du grade de sergent. Or cette obligation est presque toujours inconciliable avec la nécessité d'avoir dans cette position un des meilleurs sous-officiers du corps. La plupart des colonels se sont même vus obligés de prendre, pour ce service, un lieutenant à des compagnies auxquelles la loi n'en accorde que deux, nombre strictement nécessaire.

Dans le but de remédier, autant que possible, à ces inconvénients, il a paru convenable de donner le grade de sergent-major aux sous-officiers employés dans les bureaux des chefs de corps, qui pourront ainsi choisir parmi les plus capables.

L'augmentation de dépense qui résultera de cette nouvelle mesure est très-minime, puisqu'elle ne s'élève qu'à 32 centimes par régiment et par jour.

Le budget de 1847 présente 543,000 journées de traitement de militaires dans les hôpitaux; mais la moyenne pour les années 1845 et 1846 ne s'étant élevée qu'à 333,000 journées, c'est ce dernier chiffre qui a été porté au Budget de 1848.

Litt. B et C. — *Taitement de non-activité et de réforme.*

Le nombre des officiers qui se trouvent dans cette position ayant subi une réduction, il en est résulté une économie de fr. 4,714 08 c., laquelle se trouve répartie sur les dépenses de même nature figurant aux diverses armes.

Litt. D. — *Pensions provisoires.*Litt. E. — *Frais de représentation.*Litt. F. — *Indemnité de fourrages.*

Litt. G. — *Moyens de transport.*

Litt. H. — *Logement et nourriture.*

Litt. I. — *Frais d'administration.*

Les crédits demandés, pour ces paragraphes, sont les mêmes qu'en 1847.

§ 2.

Litt. A. — *Traitement et solde d'activité de la cavalerie.*

Quoique l'effectif soit le même que celui qui est porté au Budget de 1847, ce *littéra* a cependant subi une augmentation de 17,259 francs, qui provient en partie de l'année bissextile, et en partie du supplément de 400 francs accordé aux capitaines en second remplissant les fonctions d'adjudants-majors et d'instructeurs.

Déjà le budget de 1847 a consacré pareille augmentation de solde en faveur d'autres officiers spéciaux des divers corps de l'armée, et il a semblé équitable de réparer une omission que rien ne justifie.

Le budget de 1847 présente 78,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux; mais la moyenne des années 1845 et 1846 n'ayant été que de 74,000 francs, c'est ce dernier chiffre qui figure au Budget de 1848.

Litt. B et C. — *Traitement de disponibilité et de non-activité.*

Même observation qu'aux *littéra* B et C du § 1^{er}. (*Infanterie.*)

Litt. D. — *Pensions provisoires.*

Litt. E. — *Frais de représentation.*

Litt. F. — *Indemnité de fourrages.*

Litt. G. — *Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

Les crédits demandés, pour ces paragraphes, sont les mêmes qu'en 1847.

Litt. H. — *Casernement des chevaux.*

Une augmentation de 3,000 francs est demandée, et porte tant sur ce *littéra* que sur celui relatif au même objet, *littéra* H du § 3. (*Artillerie.*)

Diverses circonstances donnent lieu à cette différence: d'abord l'année bissextile, ensuite les 96 chevaux accordés par le Budget de 1847 aux régiments de cuirassiers, et enfin la prévision que le nombre de chevaux manquants sera moins considérable que l'année précédente.

Litt. I. — *Moyens de transport.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

Litt. K. — *Primes de rengagement.*

Une somme de 2,000 francs ayant été reconnue suffisante pour payer les primes
c.

dans les armes de la cavalerie et de l'artillerie, ce paragraphe a subi une réduction proportionnelle de 600 francs.

Litt. L. — *Logement et nourriture.*

Litt. M. — *Frais d'administration.*

Les crédits demandés pour ces paragraphes sont les mêmes qu'en 1847.

§ 3.

Litt. A. — *Traitement et solde d'activité de l'artillerie.*

L'année bissextile, principalement, a nécessité l'augmentation de fr. 7,955 50 c', que présente ce *littéra*.

En 1844, le Département de la Guerre, en vue d'opérer des économies, a cru pouvoir consentir à une réduction de 40 chevaux de trait par batterie montée; il espérait, malgré cette réduction, pouvoir parer aux exigences de l'instruction et du service de l'arme; mais l'expérience des dernières années a démontré le contraire, et l'on a reconnu que, sous peine de compromettre l'avenir de nos batteries, il était indispensable d'en revenir à l'ancien état des choses.

L'effectif actuel de chacune des batteries dont il s'agit n'est que de 30 chevaux. Mais ce nombre n'est jamais au complet, puisque ce n'est qu'à la fin de l'année que la remonte pourvoit au remplacement des chevaux que les batteries sont dans le cas de perdre. D'un autre côté, il s'en trouve à l'infirmerie, non dressés, etc. Ces circonstances viennent encore diminuer considérablement le nombre de chevaux dont on peut disposer pour les exercices, et mettent presque toujours les batteries dans l'impossibilité de pouvoir atteler plus de trois et rarement quatre pièces.

C'est pour remédier en partie à cette fâcheuse situation, et restreindre, autant que possible, la demande de crédit, que l'effectif des batteries est provisoirement augmenté de 5 chevaux.

L'augmentation totale est de 75 chevaux de trait, pour lesquels le budget de 1848 comprend seulement le prix d'achat; l'acquisition ne devant avoir lieu que vers la fin de l'année, il n'a rien été porté pour la nourriture.

Litt. B et C. — *Traitement de disponibilité et de non-activité.*

Même observation qu'aux *litt.* B et C, du § 1^{er}. (*Infanterie.*)

Litt. D. — *Pensions provisoires.*

Litt. E. — *Frais de représentation.*

Litt. F. — *Indemnité de fourrages.*

Litt. G. — *Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

Les crédits demandés, pour ces paragraphes, sont les mêmes qu'en 1847.

Litt. II. — *Casernement des chevaux.*

Même observation qu'au Litt. II du § 2. (*Cavalerie.*)

Litt. I. — *Moyens de transport.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

Litt. K. — *Primes de rengagement.*

Une somme de 2,000 francs ayant été reconnue suffisante pour payer les primes dans les armes de l'artillerie et de la cavalerie, ce *littéra* a subi une réduction proportionnelle de 400 francs.

Litt. L. — *Logement et nourriture.*Litt. M. — *Frais d'administration.*

Les crédits demandés pour ces paragraphes sont les mêmes qu'en 1847.

§ 4.

Litt. A. — *Taitement et solde d'activité du génie.*

La différence en plus de fr. 1,308 50 c., provient de l'année bissextile. L'effectif est le même que celui porté pour 1847.

Litt. B. — *Solde de non-activité.*

Même observation qu'aux *littéra* B et C du § 1^{er}. (*Infanterie.*)

Litt. C. — *Pensions provisoires.*Litt. D. — *Frais de représentation.*Litt. E. — *Indemnité de fourrages.*Litt. F. — *Moyens de transport.*Litt. G. — *Logement et nourriture.*Litt. H. — *Frais de bureau et d'administration.*

Les crédits demandés pour ces paragraphes sont les mêmes qu'en 1847.

CHAPITRE VIII.

GENDARMERIE.

Formé de l'art. 5 (corps de la gendarmerie) de la section 2 du chap. II, ainsi que de la partie des allocations attribuées à cette arme, et dont le montant est compris aux subdivisions suivantes de l'ancien budget.

Chapitre II, sect. 3 art. 4. — *Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.*

— II, — 5 — 5. — *Casernement des chevaux.*

— II, — 5 — 6. — — *des hommes.*

— II, — 5 — 15. — *Frais de bureau et d'administration.*

— VI, — » — 1^{er}. — *Pensions temporaires.*

§ 1^{er}.

Traitement et solde d'activité.

Ce paragraphe présente une diminution de 9,000 francs.

Une somme de fr. 149,016 90 c^s figure comme dépense extraordinaire pour l'entretien de 27 gendarmes à cheval et de 469 gendarmes à pied.

Dans la prévision que les prix des fourrages subiront une baisse en 1848, on a cru devoir réduire le taux de l'indemnité de fr. 1 25 c^s à fr. 1 15 c^s, d'où il est résulté une atténuation de dépense de fr. 40,003 80 c^s.

A l'augmentation provenant de l'année bissextile, se joint celle relative à l'admission aux chevrons des sous-officiers et gendarmes, en vertu de l'arrêté royal du 18 décembre 1846, dépense qui s'élève à fr. 26,955 25 c^s.

§ 2. — *Entretien de la buffleterie et du harnachement.*

§ 3. — *Casernement des chevaux.*

§ 4. — — *des hommes.*

§ 5. — *Frais de bureau et d'administration.*

§ 6. — *Pensions provisoires.*

Les crédits demandés, pour ces paragraphes, sont les mêmes qu'en 1847.

CHAPITRE IX.

ÉCOLE MILITAIRE.

Formé du chapitre III de l'ancien budget.

§ 1^{er}.

État-major et service intérieur.

Le crédit demandé est, à peu de chose près, le même qu'en 1847. La différence provient de l'année bissextile.

§ 2. — *Enseignement.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

§ 3. — *Solde des élèves.*

Ce paragraphe porte une augmentation de fr. 29,579 75 c^s, laquelle provient de

ce que la demande de crédit a été calculée sur la présence à l'école pendant l'année 1848, de :

	27 élèves pendant	306 jours.
	20 — —	366 —
Et	30 — —	60 —

Tandis que cet effectif sera réellement de :

	27 élèves pendant	309 jours.
	32 — —	366 —
	36 — —	245 —
	24 — —	61 —

Il est à remarquer que la pension à payer par les élèves produira, au budget des voies et moyens, une recette de 56,800 francs, somme supérieure à celle portée au budget de la guerre pour leur solde.

§ 4. — *Dépenses d'administration, etc.*

Une légère diminution a été faite sur ce paragraphe.

CHAPITRE X.

VIVRES ET FOURRAGES.

Formé de l'art. 1^{er} (masse de pain); d'une partie de l'art. 2 (fourrages en nature), et d'une partie de l'art. 11 (vivres de campagne aux camps), de la section 3 du chapitre II de l'ancien budget.

§ 1^{er}.

Pain.

Ce paragraphe a subi deux réductions, s'élevant ensemble à fr. 291,185 74 c'.

La première de fr. 269,171 02 c', provient de la différence dans le prix de la ration, qui de 21 a été portée à 18 centimes pour 1848.

Ce chiffre est la moyenne entre les prix des années précédentes et celui alloué pour 1847.

La deuxième, de fr. 22,014 72 c', est la conséquence de celle opérée au *littera A*, (*traitement et solde d'activité de l'infanterie*) du § 1^{er} du chapitre VII.

§ 2.

Vivres de campagne.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

La ration de vivres de campagne a été portée, pour officiers, à 46 centimes, et pour les sous-officiers et soldats, à 49 centimes.

§ 5.

Fourrages.

Ce paragraphe offre une diminution de 547,000 francs. Elle provient de la différence dans les prix portés pour les rations de fourrages : ainsi, la ration forte, cotée pour 1847, à fr. 1 57 c^s, et la ration légère à fr. 1 39 c^s, ne sont plus portées, pour 1848, qu'à fr. 1 35 c^s et fr. 1 20 c^s.

L'achat des 75 chevaux de trait, demandés en plus et destinés aux 15 batteries montées des régiments d'artillerie, ne devant avoir lieu que vers la fin de 1848, n'occasionne pas une demande d'allocation pour nourriture.

§ 4. -- *Lavage de couvertures, etc.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XI.

CASERNEMENT DES HOMMES.

Formé de l'art. 6 de la section 3 du chapitre II de l'ancien budget.

§ 1^{er}.

Loyer des fournitures de la compagnie Félix Legrand.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

§ 2.

Fournitures appartenant aux Communes.

Une somme de fr. 25,766 40 c^s, a été distraite de ce *littera*, et forme le § 4 (*casernement des hommes*) du chapitre VIII (*gendarmerie*).

L'année bissextile a nécessité une augmentation de fr. 538 50 c^s.

§ 3.

Fournitures appartenant à l'État.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XII.

MASSE D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT DE LA BUFFLETERIE
ET DU HARNACHEMENT.

Formé de l'art. 4 de la section 3 du chapitre II de l'ancien budget.

Ce chapitre a subi une augmentation de 59,500 francs.

Elle est justifiée par la nécessité de pourvoir au renouvellement successif des objets de harnachement et de buffleterie qui, mis en grande partie en usage depuis 1831, ont atteint leur terme de durée. Il est à remarquer que cette augmentation ne représente qu'une faible partie des déductions faites depuis 12 ans pour objets de l'espèce, dont le renouvellement n'était pas strictement nécessaire, puisque l'on voit, en effet, que les sommes allouées en moins de ce chef, depuis 1836, s'élèvent à fr. 579,827 05 c.

CHAPITRE XIII.

FRAIS DE ROUTE ET DE SÉJOUR DES OFFICIERS.

Formé de l'art. 7 (frais de route et de séjour du Ministre) du chapitre I^{er} et de l'art. 7 (frais de route et de séjour des officiers) de la section 3 du chap. II de l'ancien budget.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XIV.

TRANSPORTS GÉNÉRAUX.

Formé d'une partie de l'art. 8 (transports généraux et autres) de la 3^e section du chap. II de l'ancien budget.

Depuis plusieurs années l'allocation pour cet objet ayant été insuffisante, il y a eu nécessité de demander, pour 1848, une augmentation de 10,000 francs, qui se justifie par les prix élevés qu'ont donnés les adjudications publiques, et qui ont trompé les prévisions basées sur les résultats des années précédentes.

A ces causes, il faut ajouter l'imputation qui a été faite à ce chapitre des frais de transport par le chemin de fer pour des corps de troupe en marche.

CHAPITRE XV.

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE.

Formé de l'art. 10 (chauffage et éclairage des corps-de-garde) de la 3^e section du chap. II de l'ancien budget.

La suppression de quelques corps-de-garde dans les garnisons a permis d'opérer une diminution de 3,000 francs sur ce chapitre.

CHAPITRE XVI.

REMONTE.

Formé de l'art. 12 (remonte) de la 3^e section du chap. II de l'ancien budget.

Porte une diminution de crédit du 25,280 francs.

Comme les années précédentes, la remonte est calculée à raison d'un neuvième de l'effectif.

Quatre-vingt-six chevaux sont portés en moins pour les deux régiments de cuirassiers; mais d'un autre côté, le nombre des chevaux de trait à acheter pour l'artillerie est augmenté de 75.

Le litt. A du § 3 du chap. VII (*traitement et solde d'activité de l'artillerie*) donne les motifs qui justifient la nécessité de cette acquisition.

CHAPITRE XVII.

MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

Formé de l'art. 1^{er} (matériel de l'artillerie) du chap. V de l'ancien budget.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XVIII.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

Formé de l'art. 2 (matériel du génie) du chap. V de l'ancien budget.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XIX.

PENSIONS ET SECOURS.

Formé de l'art. 6 (secours à d'anciens militaires, etc.) du chapitre I^{er}; de l'art. 4 (pensions civiles) du chap. VI, de l'art. 5 (pensions des militaires décorés, etc.) du même chapitre et d'une partie du chap. VII (dépenses imprévues) de l'ancien budget.

Des extinctions dans le nombre des anciens militaires décorés ou recevant un secours sur le fonds de Waterloo, ont donné lieu à une diminution de fr. 1,035 92 c.

CHAPITRE XX.

DÉPENSES IMPRÉVUES NON-LIBELLÉES AU BUDGET.

Formé de l'art. 3 (traitement d'un garde-magasin) du chap. VI et d'une partie du chap. VII (dépenses imprévues) de l'ancien budget.

Ce chapitre est diminué : 1^o d'une somme de 3,350 francs, provenant de la suppression de l'emploi de garde-magasin de 1^{re} classe, chargé de la direction du magasin central, établissement dont le maintien n'a pas été jugé nécessaire en temps de paix; et 2^o d'une somme de fr. 343 51 c pour dépenses imprévues, afin d'arrondir le chiffre total du budget.



MINISTÈRE DE LA GUERRE.

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

POUR L'EXERCICE 1848

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES	EXTRAORDIN.	
I.	Administration centrale (<i>Personnel</i>).	198,000 "	"	198,000
II.	— — (<i>Matériel</i>)	40,000 "	"	40,000 "
III.	Dépôt de la guerre	19,000 "	15,000 "	34 000 "
IV.	Etats-majors	1,128,801 75	"	1,128,801 75
V.	Service de l'intendance	152,559 51	"	152,559 51
VI.	Service de santé, administration des hôpitaux et traitement des malades.	996,652 85	"	996,652 85
VII.	Solde des troupes	16,420,665 08	36,175 65	16,456,836 71
VIII.	Gendarmerie	1,715,922 62	149,016 90	1,864,939 52
IX.	École militaire.	177,925 "	"	177,925 "
X.	Vivres et fourrages	4,664 680 08	"	4,664,680 08
XI.	Casernement des hommes	599,561 60	"	599,561 60
XII.	Masse d'entretien et de renouvellement de la bufléterie et du harnache- ment.	152,084 "	"	152,084 "
XIII.	Frais de route et de séjour des officiers	91,000 "	"	91,000 "
XIV.	Transports généraux.	50,000 "	"	50,000 "
XV.	Chauffage et éclairage	60,000 "	"	60,000 "
XVI.	Remonte	589,470 "	"	589,470 "
XVII.	Matériel de l'artillerie	501,575 "	58,427 "	540,000
XVIII.	— du génie.	752,000 "	400,000 "	1,152,000 "
XIX.	Pensions et secours	66,215 69	"	66,215 69
XX	Dépenses imprévues non libellées au Budget	27,495 51	"	27,495 51
		28,203,382 47	658,617 55	28,842,000 "

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1848.

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
I ^{er} . <i>Administration centrale.</i> (Personnel.)	§ 1 ^{er} . Traitement du Ministre § 2. — des employés civils § 3. Supplément aux officiers et autres militaires Total du chapitre I ^{er}
II. <i>Administration centrale.</i> (Matériel.)	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres; assurances et prises d'eau; chauffage et éclairage; entretien du mobilier et des locaux; ports de lettres; dépenses diverses.
III. <i>Dépôt de la guerre.</i>	Reconnaissances militaires; achats d'instruments; alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes; réduction des plans parcellaires du cadastre pour servir à la confection de la carte topographique du pays
IV. <i>États-majors.</i>	§ 1 ^{er} . Officiers généraux. § 2. Corps d'état-major. § 3. Suppléments aux aides-de-camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandant les divisions et les brigades § 4. État-major des provinces § 5. — des places. § 6. Portiers-consignes § 7. Aumôniers et desservants § 8. Solde de disponibilité § 9. — de non-activité § 10. Indemnité de fourrages § 11. Frais de bureau § 12. Frais de représentation aux généraux et autres officiers qui se trouvent dans une position spéciale § 13. Loyer du local pour le gouverneur de la résidence Total du chapitre IV.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
21,000 "	"	21,000 "				
160,000 "	"	160,000 "				
17,000 "	"	17,000 "				
198,000 "	"	198,000 "				
40,000 "	"	40,000 "				
19,000 "	15,000 "	34,000 "				
592,706 10	"	592,706 10				
189,269 15	"	189,269 15				
12,984 75	"	12,984 75				
47,521 20	"	47,521 20				
214,621 50	"	214,621 50				
15,200 "	"	15,200 "				
52,500 "	"	52,500 "				
18,895 05	"	18,895 05				
21,417 58	"	21,417 58				
122,646 60	"	122,646 60				
40,240 "	"	40,240 "				
16,500 "	"	16,500 "				
4,500 "	"	4,500 "				
1,128,801 73	"	1,128,801 73				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
V. <i>Service de l'intendance.</i>	§ 1 ^{er} . Traitement d'activité
	§ 2. — de disponibilité
	§ 3. — de non-activité
	§ 4. — de réforme
	§ 5. Indemnité de fourrages
	§ 6. Frais de représentation à l'intendant chargé du service au camp de Beverloo
	§ 7. Frais de bureau.
	Total du chapitre V.
VI. <i>Service de santé, administration des hôpitaux et traitement des malades.</i>	§ 1 ^{er} . Traitement du personnel du service de santé des hôpitaux.
	§ 2. — — — administratif.
	§ 3. — de disponibilité
	§ 4. — de non-activité
	§ 5. — des malades
	§ 6. Achats de médicaments, linge et menues dépenses
	§ 7. Indemnité de fourrages
	§ 8. Frais de bureau.
	§ 9. Loyer de bâtiments, contributions et réparations
	Total du chapitre VI.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.	
110,644 »	»	110,644 »				
5,641 70	»	5,641 70				
5,447 65	»	5,447 65				
1,256 18	»	1,256 18				
9,150 »	»	9,150 »				
500 »	»	500 »				
21,700 »	»	21,700 »				
152,559 51	»	152,559 51				
185,050 25	»	185,050 25				
157,575 90	»	157,575 90				
5,641 70	»	5,641 70				
8,059 50	»	8,059 50				
507,675 »	»	507,675 »				
116,000 »	»	116,000 »				
1,572 50	»	1,572 50				
2,000 »	»	2,000 »				
17,500 »	»	17,500 »				
996,652 85	»	996,652 85				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
VII. <i>Solde des troupes.</i>	§ 1 ^{er} . <i>Infanterie.</i>
	Litt. <i>A.</i> Traitement et solde d'activité — <i>B.</i> — de non-activité — <i>C.</i> — de réforme — <i>D.</i> Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats — <i>E.</i> Frais de représentation aux commandants des corps campés à Beverloo — <i>F.</i> Indemnité de fourrages — <i>G.</i> Moyens de transport — <i>H.</i> Logement et nourriture — <i>I.</i> Frais d'administration TOTAL du § 1^{er}.
	§ 2. <i>Cavalerie.</i>
	Litt. <i>A.</i> Traitement et solde d'activité — <i>B.</i> — de disponibilité — <i>C.</i> — de non-activité — <i>D.</i> Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats — <i>E.</i> Frais de représentation aux commandants des corps campés à Beverloo — <i>F.</i> Indemnité de fourrages — <i>G.</i> Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux — <i>H.</i> Casernement des chevaux — <i>I.</i> Moyens de transport. — <i>K.</i> Primes de rengagement. — <i>L.</i> Logement et nourriture — <i>M.</i> Frais d'administration TOTAL du § 2.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.	
9,514,810 50	25,902 "	9,538,712 50				
120,073 22	"	120,073 22				
2,656 75	"	2,656 75				
20,000 "	"	20,000 "				
2,000 "	"	2,000 "				
89,212 50	"	89,212 50				
15,000 "	"	15,000 "				
77,404 "	"	77,404 "				
104,040 "	"	104,040 "				
9,805,176 97	25,902 "	9,829,078 97				
2,977,607 "	1,595 "	2,979,000 "				
5,572 "	"	5,572 "				
32,088 75	"	32,088 75				
4,500 "	"	4,500 "				
1,000 "	"	1,000 "				
1,572 50	"	1,572 50				
52,055 18	"	52,055 18				
51,466 94	"	51,466 94				
2,500 "	"	2,500 "				
1,200 "	"	1,200 "				
12,973 68	"	12,973 68				
58,170 "	"	58,170 "				
3,180,506 05	1,595 "	3,181,899 05				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
VII (SUITE). Solde des troupes.	§ 3. <i>Artillerie.</i>
	Litt. <i>A.</i> Traitement et solde d'activité de l'état-major particulier et des troupes de l'arme — <i>B.</i> Traitement de disponibilité — <i>C.</i> — de non-activité — <i>D.</i> Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats — <i>E.</i> Frais de représentation aux officiers supérieurs commandant l'artillerie aux camps de Beverloo et de Brasschaet — <i>F.</i> Indemnité de fourrages — <i>G.</i> Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux — <i>H.</i> Casernement des chevaux — <i>I.</i> Moyens de transport. — <i>K.</i> Primes de rengagement. — <i>L.</i> Logement et nourriture — <i>M.</i> Frais de bureau et d'administration TOTAL du § 3.
	§ 4. <i>Génie.</i>
	Litt. <i>A.</i> Traitement et solde d'activité de l'état-major particulier et des troupes de l'arme — <i>B.</i> Traitement de non-activité — <i>C.</i> Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats — <i>D.</i> Frais de représentation au commandant du génie au camp de Beverloo. — <i>E.</i> Indemnité de fourrages — <i>F.</i> Moyens de transport. — <i>G.</i> Logement et nourriture. — <i>H.</i> Frais de bureau et d'administration TOTAL du § 4.
Récapitulation du chapitre VII. § 1^{er}. Infanterie § 2. Cavalerie § 3. Artillerie § 4. Génie Total du chapitre VII.	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
2,544,121 37	10,878 63	2,555,000 »				
5,041 70	»	5,041 70				
12,487 25	»	12,487 25				
4,000 »	»	4,000 »				
1,500 »	»	1,500 »				
20,150 »	»	20,150 »				
14,944 82	»	14,944 82				
14,775 94	»	14,775 94				
2,000 »	»	2,000 »				
800 »	»	800 »				
24,192 08	»	24,192 08				
56,510 »	»	56,510 »				
2,678,903 16	10,878 63	2,689,781 79				
698,000 »	»	698,000 »				
3,625 50	»	3,625 50				
1,000 »	»	1,000 »				
500 »	»	500 »				
37,515 »	»	37,515 »				
500 »	»	500 »				
2,856 40	»	2,856 40				
12,080 »	»	12,080 »				
756,076 90	»	756,076 90				
9,805,176 97	23,902 »	9,829,078 97				
3,180,506 05	1,593 »	3,181,899 05				
2,678,903 16	10,878 63	2,689,781 79				
756,076 90	»	756,076 90				
16,420,663 08	36,173 63	16,456,836 71				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
VIII. <i>Gendarmerie.</i>	§ 1 ^{er} . Traitement et solde d'activité § 2. Entretien de la buffleterie et du harnachement. § 3. Casernement des chevaux § 4. — des hommes § 5. Frais de bureau et d'administration. § 6. Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et gendarmes Total du chapitre VIII.
IX. <i>École militaire.</i>	§ 1 ^{er} . État-major et employés du service intérieur § 2. Professeurs et répétiteurs § 3. Solde des élèves § 4. Dépenses d'administration. Total du chapitre IX.
X. <i>Vivres et fourrages.</i>	§ 1 ^{er} . Pain § 2. Vivres de campagne § 3. Fourrages § 4. Lavage de couvertures, sacs de campement, menues réparations. Total du chapitre X.
XI. <i>Casernement des hommes.</i>	§ 1 ^{er} . Loyer des fournitures appartenant à la société Félix Legrand § 2. Indemnité à payer aux communes § 3. — pour fournitures appartenant à l'État Total du chapitre XI.
XII. <i>Masse d'entretien et de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
1,658,983 10	149,016 90	1,808,000 »				
2,416 »	»	2,416 »				
14,757 12	»	14,757 12				
25,766 40	»	25,766 40				
15,500 »	»	15,500 »				
500 »	»	500 »				
1,715,922 62	149,016 90	1,864,939 52				
55,425 99	»	55,425 99				
69,049 55	»	69,049 55				
40,719 75	»	40,719 75				
25,729 95	»	25,729 95				
177,925 »	»	177,925 »				
1,649,517 84	»	1,649,517 84				
296,624 62	»	296,624 62				
2,715,888 40	»	2,715,888 40				
2,649 22	»	2,649 22				
4,664,680 08	»	4,664,680 08				
452,650 »	»	452,650 »				
163,251 60	»	163,251 60				
3,660 »	»	3,660 »				
599,561 60	»	599,561 60				
152,084 »	»	152,084 »				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
XIII. <i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>	§ 1 ^{er} . Voyages en poste, missions et déplacements ordinaires § 2. Frais de route et de séjour du Ministre Total du chapitre XIII.
XIV. <i>Transports généraux.</i>	
XV. <i>Chauffage et éclairage.</i>	
XVI. <i>Remonte.</i>	§ 1 ^{er} . Achats de chevaux § 2. Primes à accorder pour l'achat de 120 chevaux indigènes Total du chapitre XVI.
XVII. <i>Matériel de l'artillerie.</i>	§ 1 ^{er} . Entretien du matériel dans les places fortes ; confection de munitions, etc. § 2. Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion § 3. — de poudres de guerre § 4. — et réparations d'armes portatives à la manufacture établie à Liège § 5. — de canons et de projectiles à la fonderie de canons à Liège § 6. Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers. § 7. École de pyrotechnie § 8. Achat de bois de construction § 9. Confection de modèles de constructions d'artillerie § 10. Dépenses diverses. Total du chapitre XVII.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
86,000 »	»	86,000 »				
5,000 »	»	5,000 »				
91,000 »	»	91,000 »				
50,000 »	»	50,000 »				
60,000 »	»	60,000 »				
377,470 »	»	377,470 »				
12,000 »	»	12,000 »				
389,470 »	»	389,470 »				
80,000 »	»	80,000 »				
16,000 »	»	16,000 »				
70,000 »	»	70,000 »				
150,506 »	38,427 »	188,753 »				
80,000 »	»	80,000 »				
75,000 »	»	75,000 »				
10,000 »	»	10,000 »				
10,000 »	»	10,000 »				
5,000 »	»	5,000 »				
5,267 »	»	5,267 »				
501,573 »	38,427 »	540,000 »				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
XVIII. <i>Matériel du génie.</i>	§ 1^{er}. Entretien ordinaire. § 2. Constructions et réparations § 3. Frais de surveillance générale § 4. Location de bâtiments et de terrains de manœuvre § 5. Frais de bureau ordinaires, loyer, chauffage et éclairage § 6. Frais d'instruction pratique des troupes du génie. § 7. Levé des plans des ouvrages de fortifications et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc. § 8. Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest Total du chapitre XVIII.
XIX. <i>Pensions et secours.</i>	§ 1^{er}. Pensions civiles accordées depuis 1850 § 2. — de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement § 3. Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre § 4. Secours, sur le fonds de Waterloo, à 135 militaires. § 5. Subsidés aux réfugiés politiques Total du chapitre XIX.
XX. <i>Dépenses diverses non libellées au Budget.</i>	§ 1^{er}. Honoraires d'avocats et frais de procédure. § 2. Loyers et contributions des champs d'exercice. § 3. Traitement d'un garde-magasin de 2^e classe § 4. Dépenses diverses non prévues Total du chapitre XX.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
207,043 »	»	207,043 »				
470,577 »	»	470,577 »				
18,210 »	»	18,210 »				
15,000 »	»	15,000 »				
26,170 »	»	26,170 »				
5,000 »	»	5,000 »				
10,000 »	»	10,000 »				
»	400,000 »	400,000 »				
752,000 »	400,000 »	1,152,000 »				
15,000 »	»	15,000 »				
9,103 10	»	9,103 10				
10,000 »	»	10,000 »				
12,112 59	»	12,112 59				
20,000 »	»	20,000 »				
66,215 69	»	66,215 69				
6,000 »	»	6,000 »				
4,500 »	»	4,500 »				
2,500 »	»	2,500 »				
14,493 31	»	14,493 31				
27,493 51	»	27,493 51				

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1848.

CHAPITRE I. *Administration centrale.* (Personnel.) — CHAPITRE II. *Administration*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1846.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE I^{er}. <i>Administration centrale. (Personnel.)</i> § 1^{er}. Traitement du Ministre 21,000 » § 2. Traitement des employés civils 160,000 » § 3. Supplément aux officiers et autres militaires 17,000 » Total du chapitre I^{er} fr. 198,000 »		
CHAPITRE II. <i>Administration centrale. (Matériel.)</i> Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres; assurances et prise d'eau; chauffage et éclairage; entretien du mobilier et des locaux; ports de lettres; dépenses diverses 40,000 »		
CHAPITRE III. <i>Dépôt de la guerre.</i> Reconnaisances militaires; achats d'instruments; alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes 19,000 » DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Rédaction des plans parcellaires du cadastre, pour servir à la confection de la carte topographique du pays. 15,000 » Total du chapitre III fr. 34,000 »		

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR l'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR l'EXERCICE 1847.
CHAPITRE IV.			
États-majors.			
§ 1 ^{er} .			
<i>Officiers généraux.</i>			
SECTION D'ACTIVITÉ.			
9	36	Lieutenants-généraux	fi. 152,100 »
18	54	Généraux-majors	208,800 »
27	90		560,900 »
		A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,804 50
			559,095 50
SECTION DE RÉSERVE.			
2	8	Lieutenants-généraux	20,280 »
4	8	Généraux-majors	33,600 »
6	16		53,880 »
		A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	269 40
			53,610 60
		A DEDUIRE pour généraux en mission et pour congés	20,000 »
		TOTAL du § 1 ^{er}	fi. 592,706 10
§ 2.			
<i>Corps d'état-major.</i>			
3	6	Colonels	25,200 »
3	6	Lieutenants-colonels	18,000 »
5	10	Majors	27,500 »
9	9	Capitaines de 1 ^{re} classe	41,850 »
9	9	— de 2 ^e —	34,200 »
9	9	Lieutenants	26,550 »
9	9	Sous-lieutenants	22,500 »
47	58		196,700 »
		A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	923 50
			195,716 50
		A DEDUIRE pour congés	6,447 35
		TOTAL du § 2	189,269 15
§ 3.			
»	(a 38	Supplément à 15 officiers de corps de troupe, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandant de division et de brigade	15,050 »
		A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	65 25
			12,984 75
80	202	TOTAL des §§ 1, 2 et 3 (à reporter)	fi. 594,960 »

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.		594,960 »	
§ 4.			
<i>État-major des provinces.</i>			
80	202		
5	10	Généraux-majors ou colonels	42,000 »
»	9	Supplément à 9 lieutenants et sous-lieutenants aides-de-camp	5,760 »
5	19		47,760 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	238 80
			47,521 20
§ 5.			
<i>État-major des places.</i>			
9	10	Commandants de place de 1 ^{re} classe	56,700 »
15	»	— — de 2 ^e —	63,000 »
6	»	— — de 3 ^e —	19,800 »
6	4	Adjudants de place de 1 ^{re} classe (majors)	18,000 »
6	»	— — — (capitaines)	15,000 »
12	1	— — de 2 ^e —	25,200 »
10	»	— — de 3 ^e —	18,000 »
64	15		215,700 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,078 50
			214,621 50
§ 6.			
<i>Portiers-consignes.</i>			
20	»	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe	5,200 »
50	»	— — de 2 ^e —	10,000 »
70	»		15,200 »
§ 7.			
<i>Aumôniers.</i>			
219	236	Traitement de 33 aumôniers et desservants	32,500 »
§ 8.			
<i>Solde de disponibilité.</i>			
1		lieutenant-général (4 chevaux)	11,260 »
1	(5 —)	général-major	7,750 »
7			18,990 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	94 95
			18,895 05
TOTAL des §§ 1 à 8 (à reporter) fr.		925,697 75	

États-majors (suite).

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		a) Officiers généraux en activité 90 chevaux } — — de la section de réserve 16 — } 209 Corps d'état-major. 58 — Aides-de-camp et officiers d'ordonnance. 38 — Officiers-généraux en disponibilité 7 — b) État-major des provinces. 19 chevaux } — des places. 15 — } 34 c) { 1 aide-major général de l'armée, à fr. 2,000 ci fr. 2,000 4 chefs d'état-major des divisions territoriales 1,500 » 6,000 2 — — de cavalerie 600 » 1,200 } 15,700 12 généraux-majors commandant de brigade 500 » 6,000 1 général-major gouverneur de la résidence 500 » 500 d) 9 commandants de province 1,000 » » 9,000 e) { 3 commandants de place à fr. 1,000 ci fr. 3,000 2 — — 800 » 1,600 6 — — 500 » 3,000 } 15,540 14 — — 400 » 5,600 9 adjudants faisant fonctions de commandant. 260 » 2,340 Fr. 40,240

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.																
EFFECTIF. <table><tr><th>HOMMES</th><th>CHEVAUX</th></tr><tr><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>2</td><td>4</td></tr><tr><td>4</td><td>8</td></tr><tr><td>8</td><td>8</td></tr><tr><td>4</td><td>»</td></tr><tr><td>4</td><td>»</td></tr><tr><td>22</td><td>20</td></tr></table> CHAPITRE V. Service de l'intendance. (a) § 1^{er}. Intendant en chef (<i>pour mémoire</i>) » — de 1^{re} classe 10,800 » — de 2^e — 23,200 » Sous-intendants de 1^{re} classe 44,000 » — de 2^e — 15,200 » — adjoints 10,000 » 111,200 » A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 550 » 110,644 » § 2. <i>Solde de disponibilité.</i> 1 sous-intendant de 1^{re} classe 5,660 » A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 18 50 5,641 70 § 3. * <i>Solde de non-activité.</i> 1 intendant de 2^e classe 2,050 » 1 sous-intendant de 1^{re} classe 2,525 » 5,475 » A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 27 37 5,447 63 § 4. <i>Solde de réforme.</i> 1 sous-intendant de 1^{re} classe 1,262 50 A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 0 52 1,256 18 § 5. 7,520 journées d'indemnité de fourrages pour rations légères, à fr. 1 25 (20 chevaux) 9,150 » § 6. Frais de représentation à l'intendant chargé du service administratif au camp de Beverloo 500 » § 7. Frais de bureau 4 directeurs dans les divisions territoriales à fr. 5,500 ci 5 sous-intendants dans les provinces 2,500 1 sous-intendant au camp pendant la période du campement. 14,000 » 7,500 » 200 » 21,700 » Total du chapitre V fr. 152,539 51				HOMMES	CHEVAUX	»	»	2	4	4	8	8	8	4	»	4	»	22	20
HOMMES	CHEVAUX																		
»	»																		
2	4																		
4	8																		
8	8																		
4	»																		
4	»																		
22	20																		

Service de l'intendance.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848		OBSERVATIONS.																														
En plus.	En moins.																															
		a) <table> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE</th></tr> <tr> <th>SERVICE de L'INTENDANCE.</th><th>OFFICIERS COMPTABLES DES CORPS</th><th>TOTAL.</th></tr> <tr> <td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td rowspan="3">14</td></tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td><td>1</td></tr> <tr> <td>— de 2^e —</td><td>2</td></tr> <tr> <td>Sous-intendant de 1^{re} classe</td><td>8</td><td rowspan="3">114</td></tr> <tr> <td>— de 2^e —</td><td>4</td></tr> <tr> <td>— adjoints</td><td>4</td></tr> <tr> <td>{ Capitaines quartiers-maitres</td><td>20</td><td rowspan="3">114</td></tr> <tr> <td>(1) { Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs.</td><td>40</td></tr> <tr> <td>{ Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td><td>29</td></tr> <tr> <td>22</td><td>105</td><td>126</td></tr> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE			SERVICE de L'INTENDANCE.	OFFICIERS COMPTABLES DES CORPS	TOTAL.	Intendant en chef.	1	14	— de 1 ^{re} classe	1	— de 2 ^e —	2	Sous-intendant de 1 ^{re} classe	8	114	— de 2 ^e —	4	— adjoints	4	{ Capitaines quartiers-maitres	20	114	(1) { Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs.	40	{ Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	29	22	105	126
COMPOSITION ORGANIQUE																																
SERVICE de L'INTENDANCE.	OFFICIERS COMPTABLES DES CORPS	TOTAL.																														
Intendant en chef.	1	14																														
— de 1 ^{re} classe	1																															
— de 2 ^e —	2																															
Sous-intendant de 1 ^{re} classe	8	114																														
— de 2 ^e —	4																															
— adjoints	4																															
{ Capitaines quartiers-maitres	20	114																														
(1) { Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs.	40																															
{ Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	29																															
22	105	126																														
		(1) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre VII, Solde des troupes).																														

CHAPITRE VI. — *Service de santé, administration*

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE VI.			
Service de santé, administration des hôpitaux et traitement des malades.			
§ 1 ^{er} .			
<i>Service de santé des hôpitaux. (a</i>			
1	2	Inspecteur général	11,600 »
4	»	Médecins principaux	25,200 »
7	»	— de garnison.	38,300 »
1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe	5,350 »
20	»	— adjoints	32,000 »
1	»	Pharmacien principal	4,650 »
4	»	— de 1 ^{re} classe	15,200 »
8	»	— de 2 ^e —	20,000 »
18	»	— de 3 ^e —	28,800 »
1	1	Inspecteur vétérinaire	4,650 »
65	5		183,050 »
A DÉDUIRE $\frac{1}{3}$ % pour médicaments		919 75	
			183,050 25
TOTAL du § 1 ^{er} (à reporter) fr.		183,050 25	

CHAPITRE VI. — *Service de santé, administration*

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1846.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.		183,050 25	
§ 2.			
<i>Service administratif des hôpitaux.</i>			
5	Directeurs de 1 ^{re} classé	12,500 »	
5	— de 2 ^e —	9,000 »	
8	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe	11,200 »	
8	— de 2 ^e —	9,600 »	
		42,300 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	211 50	
	RESTE	42,088 50	
5	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	5,000 »	
5	— — de 2 ^e —	4,300 »	
40	Employés de 1 ^{re} classe	19,052 »	
41	— de 2 ^e —	16,506 60	
70	Infirmiers de 1 ^{re} classe	25,058 »	
71	— de 2 ^e —	20,788 80	
55	Sœurs hospitalières	26,400 »	
291		157,575 90	
§ 3.			
<i>Solde de disponibilité.</i>			
1	médecin en chef	5,660 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	18 50	
		5,641 70	
§ 4.			
<i>Solde de non-activité.</i>			
2	médecins de bataillon	1,900 »	
1	— adjoint	800 »	
2	pharmaciens de 2 ^e classe	1,900 »	
1	— de 3 ^e —	800 »	
5	directeurs d'hôpitaux	2,700 »	
		8,100 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	40 50	
		8,059 50	
TOTAL des §§ 1 à 4 (à reporter) fr.		352,105 35	

[illegible]

CHAPITRE VI. — *Service de santé, administration*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandes	alloués
	POUR L'EXERCICE 1848.	POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.	552,105 35	
§ 5.		
<i>Traitement des malades.</i>		
473,500 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, soit à fr. 1 05 c ^s	497,175 »	
10,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus, avant leur condamnation.	10,500 »	
	507,675 »	
§ 6.		
Achats de médicaments, linge et menues dépenses	116,000 »	
§ 7.		
1,098 journées d'indemnité de fourrages pour rations légères, à fr. 1 25 c ^s (a	1,572 50	
§ 8.		
Frais de bureau de l'inspecteur général du service de santé	2,000 »	
§ 9.		
Loyer des bâtiments, contributions et réparations	17,500 »	
TOTAL du chapitre VI fr.	996,652 85	

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		a) Inspecteur général du service de santé. 2 chevaux. } — vétérinaire 1 — } 3

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE VII.			
Solde des troupes.			
§ 1 ^{er} .			
INFANTERIE. (a)			
LITT. A.			
Solde d'activité.			
EFFECTIF.			
HOMMES	CHEVAUX.		
1,590	195	Officiers de tous grades.	3,461,666 72
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	17,508 55
			(b) 3,444,558 59
19,616	"	Sous-officiers, caporaux et soldats (y compris 250 enfants de troupe)	(c) 6,207,690 08
21,006	195		
Haute-payé pour chevrons d'ancienneté		31,588 14	
Première mise de petit équipement à 6,500 miliciens à incorporer, à raison de 30 francs.		195,000 "	
— aux officiers promus officiers		19,200 "	
			245,588 14
A DÉDUIRE :			
Pour journées de marche et au camp		495,958 journées à 21 centimes	105,751 18
— militaires traités dans les hôpitaux		535,000 — à 70 —	255,100 "
— incomplets et congés			245,994 95
			582,826 11
TOTAL des dépenses ordinaires fr.			9,514,810 50
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.			
Surplus de solde à 49 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors, à 200 francs		9,800 "	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		49 "	
RESTE		9,751 "	
Surplus de solde aux grenadiers et carabiniers en activité de service avant le 1 ^{er} janvier 1848, soit 471,700 journées à 5 centimes.		14,151 "	
			23,902 "
TOTAL du litt. A (à reporter) fr.			9,558,712 50

Solde des troupes.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																														
En plus	En moins.																																																																																																																																																																																															
		a) Cette année se compose d'un régiment d'élite, de douze régiments de ligne, de trois régiments de chasseurs, d'une compagnie sédentaire de sous-officiers, de deux compagnies sédentaires de fusiliers, d'une division de discipline, d'une compagnie d'enfants de troupe et d'un cadre de réserve, comportant l'effectif ci-après																																																																																																																																																																																														
		Officiers.																																																																																																																																																																																														
		<table><thead><tr><th>Officiers d'infanterie</th><th>Officiers comptables</th><th>Medecins</th><th>Chevaux</th><th>GRADES</th><th>TRAITEMENT annuel</th><th>MONTANT</th></tr></thead><tbody><tr><td>16</td><td>»</td><td>»</td><td>32</td><td>Colonels</td><td>7,400 »</td><td>118,400</td></tr><tr><td>16</td><td>»</td><td>»</td><td>32</td><td>Lieutenants colonels</td><td>5,900 »</td><td>94,400</td></tr><tr><td>66</td><td>»</td><td>»</td><td>115</td><td>Majors</td><td>5,000 »</td><td>575,500</td></tr><tr><td>16</td><td>»</td><td>»</td><td>16</td><td>Capit adjudt-majors de 1^e et de 2^e cl, au traitemt moyen de</td><td>3,500 »</td><td>56,000</td></tr><tr><td>»</td><td>16</td><td>»</td><td>»</td><td>quintiers militaires —</td><td>3,500 »</td><td>56,000</td></tr><tr><td>36</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>Lieutenants adjudmts majors</td><td>2,700 »</td><td>82,800</td></tr><tr><td>13</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>Sous lieutenants adjudmts majors</td><td>2,000 »</td><td>26,000</td></tr><tr><td>»</td><td>16</td><td>»</td><td>»</td><td>Lieutenants officiers payeurs</td><td>2,300 »</td><td>36,800</td></tr><tr><td>»</td><td>17</td><td>»</td><td>»</td><td>Sous lieutenants officiers payeurs</td><td>2,000 »</td><td>34,000</td></tr><tr><td>»</td><td>16</td><td>»</td><td>»</td><td>Capit uncs administratrs d'habillement</td><td>3,500 »</td><td>52,800</td></tr><tr><td>16</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>Officiers d'armement</td><td>1,900 »</td><td>30,400</td></tr><tr><td>13</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>Lieutenants porte drapeaux</td><td>1,900 »</td><td>24,700</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>16</td><td>»</td><td>Medecins de regiment</td><td>4,200 »</td><td>67,200</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>16</td><td>»</td><td>— de batrillon de 1^e classe</td><td>3,500 »</td><td>53,600</td></tr><tr><td>»</td><td>»</td><td>33</td><td>»</td><td>— — — de 2^e —</td><td>2,500 »</td><td>82,500</td></tr><tr><td>169</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>Capit uncs de 1^e classe</td><td>3,300 »</td><td>557,700</td></tr><tr><td>163</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>— — — de 2^e —</td><td>2,900 »</td><td>472,700</td></tr><tr><td>335</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>Lieutenants</td><td>1,900 »</td><td>636,500</td></tr><tr><td>337</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>Sous-lieutenants</td><td>1,600 »</td><td>539,200</td></tr><tr><td>1 196</td><td>66</td><td>65</td><td>195</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4">1,326</td><td colspan="3"><i>Cadre de reserve.</i></td></tr><tr><td colspan="4">52</td><td>Capitaines de 1^e et de 2^e classes, au traitement moyen de</td><td>2,066 66^s</td><td>66,133 28</td></tr><tr><td colspan="4">32</td><td>Lieutenants.</td><td>1,266 67</td><td>40,535 44</td></tr><tr><td colspan="4">64</td><td></td><td></td><td>5 461,666 72</td></tr><tr><td colspan="4">1,390</td><td>A DEDUIRE 1/2 % pour medecaments</td><td></td><td>17,308 55</td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>TOTAL LEGAL b)</td><td>fr</td><td>3,444,558 59</td></tr></tbody></table>	Officiers d'infanterie	Officiers comptables	Medecins	Chevaux	GRADES	TRAITEMENT annuel	MONTANT	16	»	»	32	Colonels	7,400 »	118,400	16	»	»	32	Lieutenants colonels	5,900 »	94,400	66	»	»	115	Majors	5,000 »	575,500	16	»	»	16	Capit adjudt-majors de 1 ^e et de 2 ^e cl, au traitemt moyen de	3,500 »	56,000	»	16	»	»	quintiers militaires —	3,500 »	56,000	36	»	»	»	Lieutenants adjudmts majors	2,700 »	82,800	13	»	»	»	Sous lieutenants adjudmts majors	2,000 »	26,000	»	16	»	»	Lieutenants officiers payeurs	2,300 »	36,800	»	17	»	»	Sous lieutenants officiers payeurs	2,000 »	34,000	»	16	»	»	Capit uncs administratrs d'habillement	3,500 »	52,800	16	»	»	»	Officiers d'armement	1,900 »	30,400	13	»	»	»	Lieutenants porte drapeaux	1,900 »	24,700	»	»	16	»	Medecins de regiment	4,200 »	67,200	»	»	16	»	— de batrillon de 1 ^e classe	3,500 »	53,600	»	»	33	»	— — — de 2 ^e —	2,500 »	82,500	169	»	»	»	Capit uncs de 1 ^e classe	3,300 »	557,700	163	»	»	»	— — — de 2 ^e —	2,900 »	472,700	335	»	»	»	Lieutenants	1,900 »	636,500	337	»	»	»	Sous-lieutenants	1,600 »	539,200	1 196	66	65	195				1,326				<i>Cadre de reserve.</i>			52				Capitaines de 1 ^e et de 2 ^e classes, au traitement moyen de	2,066 66 ^s	66,133 28	32				Lieutenants.	1,266 67	40,535 44	64						5 461,666 72	1,390				A DEDUIRE 1/2 % pour medecaments		17,308 55					TOTAL LEGAL b)	fr	3,444,558 59	
Officiers d'infanterie	Officiers comptables	Medecins	Chevaux	GRADES	TRAITEMENT annuel	MONTANT																																																																																																																																																																																										
16	»	»	32	Colonels	7,400 »	118,400																																																																																																																																																																																										
16	»	»	32	Lieutenants colonels	5,900 »	94,400																																																																																																																																																																																										
66	»	»	115	Majors	5,000 »	575,500																																																																																																																																																																																										
16	»	»	16	Capit adjudt-majors de 1 ^e et de 2 ^e cl, au traitemt moyen de	3,500 »	56,000																																																																																																																																																																																										
»	16	»	»	quintiers militaires —	3,500 »	56,000																																																																																																																																																																																										
36	»	»	»	Lieutenants adjudmts majors	2,700 »	82,800																																																																																																																																																																																										
13	»	»	»	Sous lieutenants adjudmts majors	2,000 »	26,000																																																																																																																																																																																										
»	16	»	»	Lieutenants officiers payeurs	2,300 »	36,800																																																																																																																																																																																										
»	17	»	»	Sous lieutenants officiers payeurs	2,000 »	34,000																																																																																																																																																																																										
»	16	»	»	Capit uncs administratrs d'habillement	3,500 »	52,800																																																																																																																																																																																										
16	»	»	»	Officiers d'armement	1,900 »	30,400																																																																																																																																																																																										
13	»	»	»	Lieutenants porte drapeaux	1,900 »	24,700																																																																																																																																																																																										
»	»	16	»	Medecins de regiment	4,200 »	67,200																																																																																																																																																																																										
»	»	16	»	— de batrillon de 1 ^e classe	3,500 »	53,600																																																																																																																																																																																										
»	»	33	»	— — — de 2 ^e —	2,500 »	82,500																																																																																																																																																																																										
169	»	»	»	Capit uncs de 1 ^e classe	3,300 »	557,700																																																																																																																																																																																										
163	»	»	»	— — — de 2 ^e —	2,900 »	472,700																																																																																																																																																																																										
335	»	»	»	Lieutenants	1,900 »	636,500																																																																																																																																																																																										
337	»	»	»	Sous-lieutenants	1,600 »	539,200																																																																																																																																																																																										
1 196	66	65	195																																																																																																																																																																																													
1,326				<i>Cadre de reserve.</i>																																																																																																																																																																																												
52				Capitaines de 1 ^e et de 2 ^e classes, au traitement moyen de	2,066 66 ^s	66,133 28																																																																																																																																																																																										
32				Lieutenants.	1,266 67	40,535 44																																																																																																																																																																																										
64						5 461,666 72																																																																																																																																																																																										
1,390				A DEDUIRE 1/2 % pour medecaments		17,308 55																																																																																																																																																																																										
				TOTAL LEGAL b)	fr	3,444,558 59																																																																																																																																																																																										
		Troupes.																																																																																																																																																																																														
		<table><thead><tr><th></th><th>JOURNÉES</th><th>SOLDE moyenne</th><th>MONTANT</th></tr></thead><tbody><tr><td>60 adjudts sous officiers</td><td>23,790</td><td>2 71</td><td>64,470 90</td></tr><tr><td>13 tambours majors</td><td>4,708</td><td>1 97</td><td>9,373 26</td></tr><tr><td>4 sergents cornets.</td><td>1,464</td><td>1 91</td><td>2,792 58</td></tr><tr><td>16 milites armiers</td><td>5,856</td><td>1 99</td><td>11,655 44</td></tr><tr><td>52 — tambours et cordonniers</td><td>41 712</td><td>92</td><td>10 775 04</td></tr><tr><td>224 musiciens d'et et major</td><td>81,984</td><td>»</td><td>170,504 »</td></tr><tr><td>62 caporaux tambours et cornets</td><td>22,692</td><td>1 13</td><td>25,641 96</td></tr><tr><td>348 sergents majors</td><td>127,368</td><td>2 »</td><td>254,106 48</td></tr><tr><td>1,590 sergents</td><td>508,740</td><td>1 67 ⁵⁰</td><td>852,132 18</td></tr><tr><td>348 — fourriers</td><td>127,368</td><td>1 67 ⁵⁰</td><td>213,282 84</td></tr><tr><td>2,076 caporaux</td><td>759,816</td><td>92 ⁵⁰</td><td>702,397 92</td></tr><tr><td>660 tambours et cornets</td><td>241,560</td><td>81 ²⁵</td><td>196,615 20</td></tr><tr><td>128 clercs tambours et cornets</td><td>46,848</td><td>70</td><td>32,793 60</td></tr><tr><td>5,310 grenadiers, en tabineis et voltigeurs</td><td>1,945,460</td><td>75 ⁷⁵</td><td>1,452,985 88</td></tr><tr><td>8,628 fusiliers et chasseurs</td><td>3,157,848</td><td>69 ²⁵</td><td>2,185,605 60</td></tr><tr><td>62 sous-officiers et tambours de la compagnie sédentaire de sous offie</td><td>22,692</td><td>1 40</td><td>51,768 80</td></tr><tr><td>250 enfants de troupe</td><td>91,500</td><td>55 ⁷⁵</td><td>51,020 40</td></tr><tr><td>19,616</td><td>7,179,456</td><td>TOTAL LEGAL</td><td>6,207,690 08</td></tr><tr><td colspan="2">A DEDUIRE le 1/5 des journées de troupe (pour le pain)</td><td>c)</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">30,000</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">RESUL</td><td></td><td>7,148,956</td></tr></tbody></table>		JOURNÉES	SOLDE moyenne	MONTANT	60 adjudts sous officiers	23,790	2 71	64,470 90	13 tambours majors	4,708	1 97	9,373 26	4 sergents cornets.	1,464	1 91	2,792 58	16 milites armiers	5,856	1 99	11,655 44	52 — tambours et cordonniers	41 712	92	10 775 04	224 musiciens d'et et major	81,984	»	170,504 »	62 caporaux tambours et cornets	22,692	1 13	25,641 96	348 sergents majors	127,368	2 »	254,106 48	1,590 sergents	508,740	1 67 ⁵⁰	852,132 18	348 — fourriers	127,368	1 67 ⁵⁰	213,282 84	2,076 caporaux	759,816	92 ⁵⁰	702,397 92	660 tambours et cornets	241,560	81 ²⁵	196,615 20	128 clercs tambours et cornets	46,848	70	32,793 60	5,310 grenadiers, en tabineis et voltigeurs	1,945,460	75 ⁷⁵	1,452,985 88	8,628 fusiliers et chasseurs	3,157,848	69 ²⁵	2,185,605 60	62 sous-officiers et tambours de la compagnie sédentaire de sous offie	22,692	1 40	51,768 80	250 enfants de troupe	91,500	55 ⁷⁵	51,020 40	19,616	7,179,456	TOTAL LEGAL	6,207,690 08	A DEDUIRE le 1/5 des journées de troupe (pour le pain)		c)		30,000				RESUL			7,148,956																																																																																																						
	JOURNÉES	SOLDE moyenne	MONTANT																																																																																																																																																																																													
60 adjudts sous officiers	23,790	2 71	64,470 90																																																																																																																																																																																													
13 tambours majors	4,708	1 97	9,373 26																																																																																																																																																																																													
4 sergents cornets.	1,464	1 91	2,792 58																																																																																																																																																																																													
16 milites armiers	5,856	1 99	11,655 44																																																																																																																																																																																													
52 — tambours et cordonniers	41 712	92	10 775 04																																																																																																																																																																																													
224 musiciens d'et et major	81,984	»	170,504 »																																																																																																																																																																																													
62 caporaux tambours et cornets	22,692	1 13	25,641 96																																																																																																																																																																																													
348 sergents majors	127,368	2 »	254,106 48																																																																																																																																																																																													
1,590 sergents	508,740	1 67 ⁵⁰	852,132 18																																																																																																																																																																																													
348 — fourriers	127,368	1 67 ⁵⁰	213,282 84																																																																																																																																																																																													
2,076 caporaux	759,816	92 ⁵⁰	702,397 92																																																																																																																																																																																													
660 tambours et cornets	241,560	81 ²⁵	196,615 20																																																																																																																																																																																													
128 clercs tambours et cornets	46,848	70	32,793 60																																																																																																																																																																																													
5,310 grenadiers, en tabineis et voltigeurs	1,945,460	75 ⁷⁵	1,452,985 88																																																																																																																																																																																													
8,628 fusiliers et chasseurs	3,157,848	69 ²⁵	2,185,605 60																																																																																																																																																																																													
62 sous-officiers et tambours de la compagnie sédentaire de sous offie	22,692	1 40	51,768 80																																																																																																																																																																																													
250 enfants de troupe	91,500	55 ⁷⁵	51,020 40																																																																																																																																																																																													
19,616	7,179,456	TOTAL LEGAL	6,207,690 08																																																																																																																																																																																													
A DEDUIRE le 1/5 des journées de troupe (pour le pain)		c)																																																																																																																																																																																														
30,000																																																																																																																																																																																																
RESUL			7,148,956																																																																																																																																																																																													

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.		9,558,712 50	
LITT. B.			
<i>Solde de non-activité.</i>			
1 lieutenant-colonel	2,050 "		
4 majors	10,100 "		
11 capitaines de 1 ^{re} classe	18,150 "		
25 — de 2 ^e —	53,350 "		
35 lieutenants	53,250 "		
25 sous-lieutenants	18,400 "		
	110,200 "		
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	581 "		
	RESTE	115,619 "	
1 capitaine de corps francs (fr. 3 17 c ⁵ par jour)	1,160 22		
2 lieutenants — (2 58 —)	1,742 16		
2 sous-lieutenants — (2 12 —)	1,551 84		
		120,073 22	
LITT. C.			
<i>Solde de réforme.</i>			
3 capitaines de 2 ^e classe	2,175 "		
1 lieutenant	475 "		
	2,650 "		
A DÉDUIRE $\frac{1}{3}$ % pour médicaments	13 25		
		2,636 75	
LITT. D.			
Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats		20,000 "	
LITT. E.			
Frais de représentation aux commandants des corps campés à Beverloo		2,000 "	
LITT. F.			
Indemnité de fourrages pour 71,570 journées donnant droit aux rations légères, à fr. 1 25 c ⁵ (a.		89,212 50	
LITT. G.			
Moyens de transport aux troupes en marche		15,000 "	
LITT. H.			
Logement { 6,500 miliciens de 1846 à incorporer, soit pour			
et nourriture. { 4 journées de marche 26,000 journ. à 74 c ⁵ .	19,240 "		
{ Mouvements éventuels pendant l'année 21,000 —	15,540 "		
{ Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour), 37,600 —	42,624 "		
	104,600	77,404 "	
LITT. I.			
Frais de { Régiment d'élite	12,000 "		
bureau et d'ad- { 15 régiments d'infanterie de ligne et de chasseurs à pied, à fr. 10,500	157,500 "		
ministration. { 6 compagn. sédentaires, de discipline et d'enfants de troupe. 400	2,400 "		
	171,900 "		
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues	7,860 "		
		164,040 "	
TOTAL du § 1 ^{er} . — Solde de l'infanterie fr.		9,829,078 97	

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		a) 198 chevaux.

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.										
§ 2.													
CAVALERIE. (a)													
LITT. A.													
Solde d'activité.													
<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>548</td><td>630</td></tr><tr><td>4,475</td><td>5,929</td></tr><tr><td>4,821</td><td>4,550</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	548	630	4,475	5,929	4,821	4,550	Officiers de tous grades. 1,221,800 » A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 6,109 » 	1,215,691 » (b)	
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
548	630												
4,475	5,929												
4,821	4,550												
	Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,858,403 82 (c)	1,858,403 82											
Haute-paye pour chevrons d'ancienneté. 10,556 18													
Première mise de petit équipement à 665 miliciens à incorporer, à raison de 40 francs 26,600 »													
— aux sous-officiers promus officiers 7,000 »													
		45,956 18											
A DÉDUIRE :													
Pour journées de marche et au camp 54,360 journées à 21 centimes. . . . 11,415 60													
— les militaires traités dans les hôpitaux . . . 74,000 — à 99 — 73,260 »													
— incomplets et congés 55,808 40													
		140,484 »											
TOTAL des dépenses ordinaires fr.		2,977,607 »											
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.													
Surplus de traitement à 7 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors, à 200 francs . . 1,400 »													
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 7 »													
		1,393 »											
TOTAL du litt. A fr.		2,979,000 »											
LITT. B.													
Solde de disponibilité.													
1 Colonel (3 chevaux) 5,600 »													
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 28 »													
		5,572 »											
LITT. C.													
Solde de non-activité.													
6 capitaines de 1 ^{er} classe 9,900 »													
5 — de 2 ^e — 7,250 »													
10 lieutenants 9,500 »													
7 sous-lieutenants 5,600 »													
		32,250 »											
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 161 25													
		32,088 75											
TOTAL des litt. A, B et C (à reporter) fr.		3,016,660 75											

Solde des troupes (suite).

DIFFERENCES AU BUDGET DE 1843.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
En plus	En moins																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
		a) Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de deux régiments de lanciers, de deux régiments de cuirassiers et du régiment des guides, comportant l'effectif ci-après																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
		Officiers.																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
		<table><tr><th rowspan="2">Officiers de cavalerie</th><th rowspan="2">Officiers complémentaires</th><th rowspan="2">Médecins</th><th rowspan="2">Vétérinaires</th><th colspan="2">CHEVAUX</th><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="2">RATIONS DE FOURRAGES</th><th rowspan="2">TRAITEMENT annuel</th><th rowspan="2">MONTANT</th></tr><tr><th>de grosse cavalerie</th><th>de cavalerie légère</th><th>fortes</th><th>légères</th></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>9</td><td>12</td><td>Colonels</td><td>3,291</td><td>4,392</td><td>8,400</td><td>58,800</td></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>9</td><td>12</td><td>Lieutenants colonels</td><td>3,291</td><td>4,392</td><td>6,300</td><td>44,400</td></tr><tr><td>19</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>14</td><td>24</td><td>Majors</td><td>5,124</td><td>8,784</td><td>5,500</td><td>104,500</td></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>Capitaines en second, adjudants majors</td><td>2,196</td><td>2,928</td><td>4,200</td><td>29,400</td></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>Lieutenants</td><td>2,196</td><td>2,928</td><td>5,500</td><td>27,450</td></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>Capitaines en second, instructeurs</td><td>2,196</td><td>2,928</td><td>4,200</td><td>29,400</td></tr><tr><td>4</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>— quatrièmes-matées de 1^{re} cl</td><td>1</td><td>1</td><td>5,700</td><td>14,100</td></tr><tr><td>4</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>— de 2^{de} cl</td><td>1</td><td>1</td><td>5,500</td><td>13,200</td></tr><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>Lieutenants officiers payeurs</td><td>1</td><td>1</td><td>2,300</td><td>6,900</td></tr><tr><td>4</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>Sous lieutenants</td><td>1</td><td>1</td><td>2,000</td><td>8,000</td></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>Capitaines administrateurs d'habillement</td><td>1</td><td>1</td><td>5,500</td><td>23,100</td></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>6</td><td>8</td><td>Lieutenants ou sous lieutenants, porte étendards</td><td>2,196</td><td>2,928</td><td>2,500</td><td>20,650</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>4</td><td>Médecins de régiment</td><td>1,098</td><td>1,464</td><td>4,200</td><td>29,400</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>4</td><td>— de bataillon, de 1^{re} classe</td><td>1,098</td><td>1,464</td><td>3,500</td><td>23,450</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>— de 2^{de} classe</td><td>1,098</td><td>1,464</td><td>2,500</td><td>12,500</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>4</td><td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td><td>1,098</td><td>1,464</td><td>3,500</td><td>23,450</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>— de 2^{de} —</td><td>1,098</td><td>1,464</td><td>2,500</td><td>12,500</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>4</td><td>— de 3^{de} —</td><td>1,098</td><td>1,464</td><td>1,800</td><td>12,600</td></tr><tr><td>38</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>28</td><td>48</td><td>Capitaines commandants</td><td>10,248</td><td>17,568</td><td>4,650</td><td>176,700</td></tr><tr><td>38</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>28</td><td>48</td><td>— en second</td><td>10,248</td><td>17,568</td><td>3,800</td><td>144,400</td></tr><tr><td>76</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>56</td><td>96</td><td>Lieutenants</td><td>20,496</td><td>35,136</td><td>2,950</td><td>224,200</td></tr><tr><td>76</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>56</td><td>96</td><td>Sous lieutenants</td><td>20,496</td><td>35,136</td><td>2,000</td><td>190,000</td></tr><tr><td>289</td><td>21</td><td>19</td><td>19</td><td>258</td><td>392</td><td></td><td>87,108</td><td>143,472</td><td></td><td>1,221,800</td></tr><tr><td colspan="4">548</td><td colspan="2">630</td><td></td><td colspan="2">230,580</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="10">A DEDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments</td><td>6,109</td></tr><tr><td colspan="10">TOTAL LEGAL b)</td><td>1,215,691</td></tr></table>	Officiers de cavalerie	Officiers complémentaires	Médecins	Vétérinaires	CHEVAUX		GRADES.	RATIONS DE FOURRAGES		TRAITEMENT annuel	MONTANT	de grosse cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères	7	1	1	1	9	12	Colonels	3,291	4,392	8,400	58,800	7	1	1	1	9	12	Lieutenants colonels	3,291	4,392	6,300	44,400	19	1	1	1	14	24	Majors	5,124	8,784	5,500	104,500	7	1	1	1	6	8	Capitaines en second, adjudants majors	2,196	2,928	4,200	29,400	7	1	1	1	6	8	Lieutenants	2,196	2,928	5,500	27,450	7	1	1	1	6	8	Capitaines en second, instructeurs	2,196	2,928	4,200	29,400	4	1	1	1	1	1	— quatrièmes-matées de 1 ^{re} cl	1	1	5,700	14,100	4	1	1	1	1	1	— de 2 ^{de} cl	1	1	5,500	13,200	3	1	1	1	1	1	Lieutenants officiers payeurs	1	1	2,300	6,900	4	1	1	1	1	1	Sous lieutenants	1	1	2,000	8,000	7	1	1	1	1	1	Capitaines administrateurs d'habillement	1	1	5,500	23,100	7	1	1	1	6	8	Lieutenants ou sous lieutenants, porte étendards	2,196	2,928	2,500	20,650	1	1	1	1	3	4	Médecins de régiment	1,098	1,464	4,200	29,400	1	1	1	1	3	4	— de bataillon, de 1 ^{re} classe	1,098	1,464	3,500	23,450	1	1	1	1	1	1	— de 2 ^{de} classe	1,098	1,464	2,500	12,500	1	1	1	1	3	4	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1,098	1,464	3,500	23,450	1	1	1	1	1	1	— de 2 ^{de} —	1,098	1,464	2,500	12,500	1	1	1	1	3	4	— de 3 ^{de} —	1,098	1,464	1,800	12,600	38	1	1	1	28	48	Capitaines commandants	10,248	17,568	4,650	176,700	38	1	1	1	28	48	— en second	10,248	17,568	3,800	144,400	76	1	1	1	56	96	Lieutenants	20,496	35,136	2,950	224,200	76	1	1	1	56	96	Sous lieutenants	20,496	35,136	2,000	190,000	289	21	19	19	258	392		87,108	143,472		1,221,800	548				630			230,580				A DEDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments										6,109	TOTAL LEGAL b)										1,215,691	
Officiers de cavalerie	Officiers complémentaires	Médecins					Vétérinaires	CHEVAUX		GRADES.	RATIONS DE FOURRAGES			TRAITEMENT annuel	MONTANT																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
			de grosse cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
7	1	1	1	9	12	Colonels	3,291	4,392	8,400	58,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
7	1	1	1	9	12	Lieutenants colonels	3,291	4,392	6,300	44,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
19	1	1	1	14	24	Majors	5,124	8,784	5,500	104,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
7	1	1	1	6	8	Capitaines en second, adjudants majors	2,196	2,928	4,200	29,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
7	1	1	1	6	8	Lieutenants	2,196	2,928	5,500	27,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
7	1	1	1	6	8	Capitaines en second, instructeurs	2,196	2,928	4,200	29,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
4	1	1	1	1	1	— quatrièmes-matées de 1 ^{re} cl	1	1	5,700	14,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
4	1	1	1	1	1	— de 2 ^{de} cl	1	1	5,500	13,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
3	1	1	1	1	1	Lieutenants officiers payeurs	1	1	2,300	6,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
4	1	1	1	1	1	Sous lieutenants	1	1	2,000	8,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
7	1	1	1	1	1	Capitaines administrateurs d'habillement	1	1	5,500	23,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
7	1	1	1	6	8	Lieutenants ou sous lieutenants, porte étendards	2,196	2,928	2,500	20,650																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
1	1	1	1	3	4	Médecins de régiment	1,098	1,464	4,200	29,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
1	1	1	1	3	4	— de bataillon, de 1 ^{re} classe	1,098	1,464	3,500	23,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
1	1	1	1	1	1	— de 2 ^{de} classe	1,098	1,464	2,500	12,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
1	1	1	1	3	4	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1,098	1,464	3,500	23,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
1	1	1	1	1	1	— de 2 ^{de} —	1,098	1,464	2,500	12,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
1	1	1	1	3	4	— de 3 ^{de} —	1,098	1,464	1,800	12,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
38	1	1	1	28	48	Capitaines commandants	10,248	17,568	4,650	176,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
38	1	1	1	28	48	— en second	10,248	17,568	3,800	144,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
76	1	1	1	56	96	Lieutenants	20,496	35,136	2,950	224,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
76	1	1	1	56	96	Sous lieutenants	20,496	35,136	2,000	190,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
289	21	19	19	258	392		87,108	143,472		1,221,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
548				630			230,580																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
A DEDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments										6,109																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
TOTAL LEGAL b)										1,215,691																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		Troupes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
		<table><tr><th rowspan="2">NOM DES</th><th colspan="2">CHEVAUX</th><th rowspan="2">GRADES</th><th rowspan="2">JOURNÉES de SOUS OFFICIERES et soldats</th><th colspan="2">RATIONS DE FOURRAGES</th><th rowspan="2">SOLDES moyenne</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>de grosse cavalerie</th><th>de cavalerie légère</th><th>fortes</th><th>légères</th></tr><tr><td>19</td><td>7</td><td>12</td><td>Adjudants sous officiers</td><td>6,054</td><td>2,562</td><td>4,392</td><td>2 92</td><td>20,305 68</td></tr><tr><td>7</td><td>3</td><td>4</td><td>Trompettes majors</td><td>2,562</td><td>1,098</td><td>1,464</td><td>2 29 25</td><td>5,874 30</td></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>— brigadiers</td><td>2,562</td><td>1,098</td><td>1,464</td><td>4 88 28</td><td>4,823 88</td></tr><tr><td>7</td><td>1</td><td>1</td><td>Maitres-armuriers</td><td>2,562</td><td>1</td><td>1</td><td>2 52 25</td><td>6,465 56</td></tr><tr><td>21</td><td>1</td><td>1</td><td>— tailleurs, selliers et bottiers</td><td>7,686</td><td>1</td><td>1</td><td>99 25</td><td>7,631 10</td></tr><tr><td>45</td><td>14</td><td>24</td><td>Marechaux des logis chefs</td><td>16,470</td><td>5,124</td><td>8,784</td><td>2 52 25</td><td>41,555 64</td></tr><tr><td>206</td><td>84</td><td>144</td><td>Marechaux des logis</td><td>93,696</td><td>30,744</td><td>52,704</td><td>2 09 25</td><td>196,117 44</td></tr><tr><td>45</td><td>14</td><td>24</td><td>— fourriers</td><td>16,470</td><td>5,124</td><td>8,784</td><td>2 09 25</td><td>54,475 54</td></tr><tr><td>406</td><td>168</td><td>288</td><td>Brigadiers</td><td>166,896</td><td>61,488</td><td>103,408</td><td>1 20 25</td><td>200,802 24</td></tr><tr><td>114</td><td>42</td><td>72</td><td>Trompettes</td><td>41,724</td><td>15,572</td><td>26,552</td><td>1 67 25</td><td>69,810 84</td></tr><tr><td>76</td><td>1</td><td>1</td><td>Marechaux ferrants</td><td>27,816</td><td>1</td><td>1</td><td>99 25</td><td>27,625 68</td></tr><tr><td>3,420</td><td>1,174</td><td>1,848</td><td>Soldats</td><td>1,201,720</td><td>420,684</td><td>676,368</td><td>99 25</td><td>1,242,979 92</td></tr><tr><td>4,473</td><td>1,509</td><td>2,420</td><td></td><td>1,637,118</td><td>552,294</td><td>885,720</td><td>TOTAL LEGAL c)</td><td>1,838,463 82</td></tr><tr><td colspan="4">3,929</td><td colspan="2">1,453,014</td><td colspan="2"></td><td></td></tr><tr><td></td><td>258</td><td>392</td><td>Chevaux d'officiers</td><td></td><td>87,108</td><td>143,472</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>1,509</td><td>2,420</td><td>— de troupe</td><td></td><td>552,294</td><td>885,720</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>1,747</td><td>2,812</td><td></td><td></td><td>639,402</td><td>1,029,192</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4">4,559</td><td colspan="2">1,668,604</td><td colspan="2"></td><td></td></tr></table>	NOM DES	CHEVAUX		GRADES	JOURNÉES de SOUS OFFICIERES et soldats	RATIONS DE FOURRAGES		SOLDES moyenne	MONTANT.	de grosse cavalerie	de cavalerie légère	fortes	légères	19	7	12	Adjudants sous officiers	6,054	2,562	4,392	2 92	20,305 68	7	3	4	Trompettes majors	2,562	1,098	1,464	2 29 25	5,874 30	7	1	1	— brigadiers	2,562	1,098	1,464	4 88 28	4,823 88	7	1	1	Maitres-armuriers	2,562	1	1	2 52 25	6,465 56	21	1	1	— tailleurs, selliers et bottiers	7,686	1	1	99 25	7,631 10	45	14	24	Marechaux des logis chefs	16,470	5,124	8,784	2 52 25	41,555 64	206	84	144	Marechaux des logis	93,696	30,744	52,704	2 09 25	196,117 44	45	14	24	— fourriers	16,470	5,124	8,784	2 09 25	54,475 54	406	168	288	Brigadiers	166,896	61,488	103,408	1 20 25	200,802 24	114	42	72	Trompettes	41,724	15,572	26,552	1 67 25	69,810 84	76	1	1	Marechaux ferrants	27,816	1	1	99 25	27,625 68	3,420	1,174	1,848	Soldats	1,201,720	420,684	676,368	99 25	1,242,979 92	4,473	1,509	2,420		1,637,118	552,294	885,720	TOTAL LEGAL c)	1,838,463 82	3,929				1,453,014						258	392	Chevaux d'officiers		87,108	143,472				1,509	2,420	— de troupe		552,294	885,720				1,747	2,812			639,402	1,029,192			4,559				1,668,604																																																																																																																																			
NOM DES	CHEVAUX			GRADES	JOURNÉES de SOUS OFFICIERES et soldats			RATIONS DE FOURRAGES				SOLDES moyenne	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	de grosse cavalerie	de cavalerie légère	fortes			légères																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
19	7	12	Adjudants sous officiers	6,054	2,562	4,392	2 92	20,305 68																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
7	3	4	Trompettes majors	2,562	1,098	1,464	2 29 25	5,874 30																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
7	1	1	— brigadiers	2,562	1,098	1,464	4 88 28	4,823 88																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
7	1	1	Maitres-armuriers	2,562	1	1	2 52 25	6,465 56																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
21	1	1	— tailleurs, selliers et bottiers	7,686	1	1	99 25	7,631 10																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
45	14	24	Marechaux des logis chefs	16,470	5,124	8,784	2 52 25	41,555 64																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
206	84	144	Marechaux des logis	93,696	30,744	52,704	2 09 25	196,117 44																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
45	14	24	— fourriers	16,470	5,124	8,784	2 09 25	54,475 54																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
406	168	288	Brigadiers	166,896	61,488	103,408	1 20 25	200,802 24																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
114	42	72	Trompettes	41,724	15,572	26,552	1 67 25	69,810 84																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
76	1	1	Marechaux ferrants	27,816	1	1	99 25	27,625 68																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
3,420	1,174	1,848	Soldats	1,201,720	420,684	676,368	99 25	1,242,979 92																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
4,473	1,509	2,420		1,637,118	552,294	885,720	TOTAL LEGAL c)	1,838,463 82																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
3,929				1,453,014																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	258	392	Chevaux d'officiers		87,108	143,472																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	1,509	2,420	— de troupe		552,294	885,720																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	1,747	2,812			639,402	1,029,192																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
4,559				1,668,604																																																																																																																																																																																																																																																																																																												

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.		5,016,660 75	
LITT. D.			
Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats		4,500 »	
LITT. E.			
Frais de représentation aux officiers des corps campés à Beverloo		1,000 »	
LITT. F.			
Indemnité de fourrages pour 1,098 journées donnant droit aux rations légères, à fr. 1 25 c' (a		1,372 50	
LITT. G.			
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,458,014 journées à 9 centimes fr. 129,421 26			
A DÉDUIRE pour chevaux manquants 77,306 08			
		52,055 18	
LITT. H.			
Casernement des chevaux de troupe, soit 1,458,014 journées à 4 centimes fr. 57,520 56			
A DÉDUIRE pour chevaux en route, aux camps ou manquants 6,053 62			
		51,466 94	
LITT. I.			
Moyens de transport aux troupes en marche		2,500 »	
LITT. K.			
Primes de rengagement		1,200 »	
LITT. L.			
Logement et nourriture.	665 miliciens de 1846 à incorporer, soit pour 4 journées de marche 2,660 journ. à 74 c ^{ts} .	1,968 40	
	Mouvements éventuels pendant l'année 5,000 —	3,700 »	
	Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 9,872 —	7,305 28	
	17,532	12,073 68	
LITT. M.			
Frais d'administration	5 régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides, à fr. 6,000 »	30,000 »	
	2 — de cuirassiers 5,000 »	10,000 »	
		40,000 »	
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues 1,850 »			
		38,170 »	
TOTAL du § 2 du solde de la cavalerie fr.		5,181,899 05	

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		a) Colonel en disponibilité, 3 chevaux.

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
§ 3. Artillerie. LITT. A. Solde d'activité.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
4	8	Colonels	33,600 »
5	10	Lieutenants-colonels	31,500 »
5	10	Majors	27,500 »
5	5	Capitaines de 1 ^{re} classe	21,000 »
9	9	Lieutenants	22,500 »
5	»	Commandants d'artillerie en résidence de 1 ^{re} classe	21,000 »
4	»	— — — de 2 ^e —	10,000 »
7	»	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe (rang de capitaine)	25,450 »
8	»	— de 2 ^e — (— de lieutenant)	20,000 »
9	»	— de 3 ^e — (— de sous-lieutenant)	16,200 »
61	42	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	226,750 »
			1,133 75
			225,616 25
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.			
11	»	Conducteurs d'artillerie de 1 ^{re} classe (adjudants sous-officiers)	11,000 »
11	»	— de 2 ^e — (maréchal-des-logis-chef)	9,350 »
12	»	— de 3 ^e — (maréchal-des-logis)	9,000 »
5	»	Maîtres artificiers	2,550 »
3	»	Contrôleurs de 1 ^{re} classe	7,500 »
4	»	— de 2 ^e —	7,000 »
3	»	Réviseurs de 1 ^{re} classe	4,770 »
1	»	— de 2 ^e —	1,260 »
			55,030 »
48	»		
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES. (a)			
257	376	Officiers de tous grades	877,600 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	4,588 »
			(b) 873,212 »
3879	1278	Sous-officiers, brigadiers et soldats	1,536,515 58
			(c)
4136	1654		
Haute-paye pour chevrons d'ancienneté		9,849 10	
Première mise de petit équipement à 795 miliciens de 1846 à incorporer, à raison de 40 fr.		25,800 »	
— — — à 310 — — — de 30 »		11,200 »	
— aux sous-officiers promus officiers		4,000 »	
			50,849 10
A DÉDUIRE :			
Pour les journées de marche et aux camps 97,760 journées à 21 centimes		20,529 60	2,759,222 93
— militaires traités dans les hôpitaux 58,500 — à 81 —		47,585 »	
— incomplets et congés		127,186 96	105,101 56
TOTAL des dépenses ordinaires fr.		2,544,121 37	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.			
1 capitaine de 1 ^{re} classe du train d'artillerie qui se trouve momentanément au-dessus du complet organique, à $\frac{2}{3}$ de traitement, soit fr.		5,100 »	
2 lieutenants du train d'artillerie qui se trouvent momentanément au-dessus du complet organique, à fr. 1,960 66 c ⁵		5,933 32	
1 capitaine de 2 ^e classe, commandant d'artillerie en résidence		2,233 52	
1 lieutenant		1,600 66	
		10,933 50	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		54 67	10,878 63
TOTAL du litt. A (à reporter) fr.		2,555,000 »	

[illegible]

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.		2,555,000 »	
LITT. B.			
<i>Solde de disponibilité.</i>			
1 major (2 chevaux)	3,660 »		
A DÉDUIRE $\frac{1}{3}$ % pour médicaments	18 30		
		3,641 70	
LITT. C.			
<i>Solde de non-activité.</i>			
1 lieutenant-colonel	2,950 »		
3 capitaines de 2 ^e classe	4,550 »		
3 lieutenants	2,850 »		
5 sous-lieutenants	2,400 »		
	12,550 »		
A DÉDUIRE $\frac{1}{3}$ % pour médicaments	62 75		
		12,487 25	
LITT. D.			
Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats		4,000 »	
LITT. E.			
Frais de représentation aux officiers supérieurs commandant l'artillerie aux camps de Beverloo et de Brasschaet		1,500 »	
LITT. F.			
Indemnité de fourrages pour 16,104 journées donnant droit aux rations légères, à fr. 1 25 c* (a		20,150 »	
LITT. G.			
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit pour 467,748 journées à 9 centimes	42,097 32		
A DÉDUIRE pour chevaux manquants	27,152 50		
		14,944 82	
LITT. H.			
Casernement des chevaux de troupe, soit 467,748 journées à 4 centimes	18,709 92		
A DÉDUIRE pour chevaux en route, aux camps ou manquants	3,033 98		
		14,775 94	
LITT. I.			
Moyens de transport aux troupes en marche		2,000 »	
LITT. K.			
Primes de rengagement		800 »	
LITT. L.			
Logement et nourriture { 1,110 miliciens de 1846 à incorporer, soit pour	4,440 journ. à 74 c*	3,285 60*	
	4 journées de marche	2,000 —	1,480 »
	Mouvements éventuels pendant l'année	2,752 —	2,056 48
	Troupes qui camper ^t à Beverloo (aller et retour)	23,500 —	17,390 »
	— — à Brasschaet (aller et retour)		
		32,692	24,192 08
LITT. M.			
Frais de bureau et d'administration. { Inspecteur général		2,500 »	
	4 directeurs dans les divisions territoriales à 1,200 francs	4,800 »	
	Inspecteur des armes de guerre	500 »	
	Directeur de la fonderie de canons	500 »	
	4 régiments, à 7,000	28,000 »	
	6 compagnies (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers et sédentaires d'artificiers), à 225 francs	1,350 »	
		37,650 »	
	A déduire le montant présumée à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues	1,340 »	
		56,310 »	
TOTAL du § 3. Solde de l'artillerie fr.		2,689,781 79	

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.																				
§ 4. Génie. Litt. A. <i>Solde d'activité.</i>																							
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.																							
<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>3</td><td>6</td></tr><tr><td>5</td><td>10</td></tr><tr><td>5</td><td>10</td></tr><tr><td>18</td><td>18</td></tr><tr><td>5</td><td>5</td></tr><tr><td>12</td><td>12</td></tr><tr><td>12</td><td>12</td></tr><tr><td>60</td><td>75</td></tr></table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	3	6	5	10	5	10	18	18	5	5	12	12	12	12	60	75	Colonels 25,200 » Lieutenants-colonels 31,500 » Majors 27,500 » Capitaines de 1 ^{re} classe 75,600 » — de 2 ^e — 16,750 » Lieutenants 30,000 » Sous-lieutenants 25,200 » 231,750 » A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,158 75	
EFFECTIF.																							
HOMMES.	CHEVAUX.																						
3	6																						
5	10																						
5	10																						
18	18																						
5	5																						
12	12																						
12	12																						
60	75																						
			250,591 25																				
CARDES.																							
<table><tr><td>10</td><td>»</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td></tr><tr><td>50</td><td>»</td></tr></table>		10	»	20	»	20	»	50	»	Gardes du génie de 1 ^{re} classes. 20,000 » — de 2 ^e — 32,000 » — de 3 ^e — 24,000 » 76,000 »													
10	»																						
20	»																						
20	»																						
50	»																						
RÉGIMENT. (a)																							
<table><tr><td>51</td><td>9</td></tr><tr><td>667</td><td>»</td></tr><tr><td>718</td><td>9</td></tr></table>		51	9	667	»	718	9	Officiers de tous grades 170,450 » A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 852 25 Sous-officiers, caporaux et soldats Haute-paye pour chevrons d'ancienneté 916 42 Première mise de petit équipement à 225 miliciens de 1846 à incorporer, à raison de 50 francs 6,750 »	(b) 169,597 75 (c) 245,633 58 7,666 42														
51	9																						
667	»																						
718	9																						
			729,489 »																				
			31,489 »																				
		TOTAL du Litt. A fr.	698,000 »																				
Litt. B.																							
<i>Solde de non-activité.</i>																							
<table><tr><td>2 capitaines de 2^e classe.</td><td>2,900 »</td></tr><tr><td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments</td><td>14 50</td></tr><tr><td></td><td>2,885 50</td></tr><tr><td>1 garde du génie de 2^e classe</td><td>740 »</td></tr></table>		2 capitaines de 2 ^e classe.	2,900 »	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	14 50		2,885 50	1 garde du génie de 2 ^e classe	740 »		3,625 50												
2 capitaines de 2 ^e classe.	2,900 »																						
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	14 50																						
	2,885 50																						
1 garde du génie de 2 ^e classe	740 »																						
		TOTAL des Litt. A et B (à reporter) fr.	701,625 50																				

Solde des troupes (suite).

DIFFERENCES AU BUDGET DE 1848.						OBSERVATIONS.	
En plus.	En moins.						
						a) Cette arme se décompose d'un état-major et d'un régiment, comportant l'effectif ci-après	
						Officiers.	
Officiers du génie	Officiers compab	Medecins	Chet aux	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
1	»	»	2	Colonel.	8,400	8,400	»
1	»	»	2	Lieutenant colonel	6,300	6,300	»
2	»	»	4	Majors	5,500	11,000	»
1	»	»	1	Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe).	4,200	4,200	»
4	»	»	»	Lieutenant — —	2,900	2,900	»
»	1	»	»	Capitaine-quartier maître de 2 ^e classe. .	3,500	3,500	»
»	1	»	»	Sous lieutenant officier payeur	2,000	2,000	»
»	1	»	»	Capitaine administrateur d'habillement	3,500	3,500	»
»	»	1	»	Medecin de regiment	4,200	4,200	»
»	»	1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550	3,550	»
20	»	»	»	Capitaines de 1 ^{re} et de 2 ^e classe au traitement moyen de	3,775	75,500	»
10	»	»	»	Lieutenants	2,500	25,000	»
10	»	»	»	Sous-lieutenants.	2,100	21,000	»
46	3	2	9				170,450 »
51					A deduire 1/2 % pour médicaments. .		852 25
					TOTAL EGAL b). . . . fi		169,597 75
					Troupe.		
					JOURNALS de SOUS OFFICIERS et soldats	SOLDE MOYENNE	MONTANT.
				2 adjudants sous-officiers	732	2 92	2,157 44
				1 tambour-major	506	2 20	838 14
				1 caporal-tambour.	506	1 34	490 44
				1 maître armurier	506	2 20	805 20
				2 maîtres tailleur et cordonnier	732	1 15	827 16
				10 sergents-majors	3,660	2 20	8,052 »
				50 sergents	18,500	1 99	36,417 »
				10 sergents-fourriers	3,600	1 99	7,283 40
				60 caporaux	21,960	1 15	24,814 80
				20 tambours	7,520	» 92	6,754 40
				150 maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe	54,900	» 92	50,508 »
				360 sapeurs-mineurs de 2 ^e classe.	151,760	» 81	106,725 60
667					244,122	TOTAL GÉNÉRAL. c)	245,633 58

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1846.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.		701,025 50	
LITT. C.			
Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats		1,000 "	
LITT. D.			
Frais de représentation au commandant du génie au camp de Beverloo		500 "	
LITT. E.			
Indemnité de fourrages pour 30,012 journées donnant droit aux rations légères, à fr. 1 25 c' (a		37,515 "	
LITT. F.			
Moyens de transport aux troupes en marche		500 "	
LITT. G.			
Logement et nourriture.	225 miliciens de 1846 à incorporer, soit pour		
	4 journées de marche 900 journ. à 74 c'.	666 "	
	Mouvements éventuels pendant l'année 2,000 —	1,480 "	
	Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 960 —	710 40	
		2,856 40	
LITT. H.			
Frais de bureau et d'ad- ministration.	Inspecteur général.	2,500 "	
	4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs	4,800 "	
	Le régiment	5,000 "	
		12,300 "	
A déduire le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues		220 "	
		12,080 "	
TOTAL du § 4. Solde du génie fr.		756,076 90	
Récapitulation du chapitre VII.			
EFFECTIF.			
ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.
OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et employés.	TOTAL.	OFFICIERS. SOUS OFFICIERS et soldats.
"	"	"	1,590 19,616 21,006
"	"	"	548 4,475 4,821
61	48	109	257 5,879 4,156
60	50	110	51 667 4,718
121	98	219	2,046 28,655 30,681
TOTAL du chapitre VII fr.			46,456,836 74

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		a) Officiers de l'état-major particulier. 73 chevaux. } 82 — du régiment 9 — }

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE VIII.			
Gendarmerie. (a)			
§ 1 ^{er} .			
<i>Solde d'activité.</i>			
44	85	Officiers de tous grades 157,550 » A DÉDUIRE $\frac{3}{2}$ % pour médicaments . . . 787 75	(b 156,762 25
1212	981	Sous-officiers et gendarmes (c) 1,047,180 90 590,156 journées donnant droit aux fourrages, soit à fr. 1 15 c ^t . . . 448,679 40	
1256	1066	Haute-paye pour chevrons d'ancienneté 26,955 25	
		1,522,815 55 A DÉDUIRE pour incomplets . . . 20,594 70	1,502,220 85
		TOTAL des dépenses ordinaires fr. 1,658,985 10	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.			
196	27	Gendarmes (d) 157,652 60 9,882 journées donnant droit aux fourrages, soit à fr. 1 15 c ^t . . . 11,564 50	149,016 90
1452	1095		
		TOTAL du § 1 ^{er} fr. 1,808,000 »	
§ 2.			
<i>Entretien de la buffleterie et du harnachement.</i>			
400		hommes à pied, à raison de 1 franc 400 »	
1,008		— à cheval — 2 — 2,016 »	2,416 »
1,408			
§ 3.			
568,928		journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes	14,757 12
§ 4.			
515,528		journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes	25,766 40
§ 5.			
		Frais de bureau et d'administration pour les 9 compagnies et l'administration centrale.	15,500 »
§ 6.			
		Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et gendarmes.	500 »
		TOTAL du chapitre VIII fr. 1,864,959 52	

Gendarmerie.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																	
En plus.	En moins.																																																																																																																																		
		a) Cette arme se compose de 9 compagnies comportant l'exercice ci-après :																																																																																																																																	
		Officiers.																																																																																																																																	
		<table><thead><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comptables.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>JOURNÉES d'indemnité de fourrages.</th><th>Traitement annuel</th><th>MONTANT.</th></tr></thead><tbody><tr><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>Colonel (<i>pour mémoire</i>)</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Lieutenant-colonel.</td><td>1,098</td><td>7,100</td><td>7,100 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors</td><td>2,196</td><td>6,300</td><td>18,900 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major</td><td>752</td><td>5,050</td><td>5,050 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier-maitre de 1^{re} classe</td><td>»</td><td>5,700</td><td>5,700 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habillement</td><td>»</td><td>5,500</td><td>5,500 »</td></tr><tr><td>9</td><td>»</td><td>18</td><td>Capitaines-commandants.</td><td>6,588</td><td>5,050</td><td>45,450 »</td></tr><tr><td>9</td><td>»</td><td>18</td><td>Lieutenants.</td><td>6,588</td><td>2,950</td><td>26,550 »</td></tr><tr><td>19</td><td>»</td><td>58</td><td>Sous-lieutenants</td><td>15,908</td><td>2,500</td><td>47,500 »</td></tr><tr><td>42</td><td>2</td><td>85</td><td></td><td>51,110</td><td></td><td>157,650 »</td></tr><tr><td>44</td><td></td><td></td><td colspan="3">A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.</td><td>787 75</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td colspan="3">TOTAL ÉGAL b).</td><td>156,762 25</td></tr></tbody></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES d'indemnité de fourrages.	Traitement annuel	MONTANT.	»	»	»	Colonel (<i>pour mémoire</i>)	»	»	»	1	»	3	Lieutenant-colonel.	1,098	7,100	7,100 »	3	»	6	Majors	2,196	6,300	18,900 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major	752	5,050	5,050 »	»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} classe	»	5,700	5,700 »	»	1	»	— administrateur d'habillement	»	5,500	5,500 »	9	»	18	Capitaines-commandants.	6,588	5,050	45,450 »	9	»	18	Lieutenants.	6,588	2,950	26,550 »	19	»	58	Sous-lieutenants	15,908	2,500	47,500 »	42	2	85		51,110		157,650 »	44			A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.			787 75				TOTAL ÉGAL b).			156,762 25																																						
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES d'indemnité de fourrages.	Traitement annuel	MONTANT.																																																																																																																													
»	»	»	Colonel (<i>pour mémoire</i>)	»	»	»																																																																																																																													
1	»	3	Lieutenant-colonel.	1,098	7,100	7,100 »																																																																																																																													
3	»	6	Majors	2,196	6,300	18,900 »																																																																																																																													
1	»	2	Capitaine adjudant-major	752	5,050	5,050 »																																																																																																																													
»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} classe	»	5,700	5,700 »																																																																																																																													
»	1	»	— administrateur d'habillement	»	5,500	5,500 »																																																																																																																													
9	»	18	Capitaines-commandants.	6,588	5,050	45,450 »																																																																																																																													
9	»	18	Lieutenants.	6,588	2,950	26,550 »																																																																																																																													
19	»	58	Sous-lieutenants	15,908	2,500	47,500 »																																																																																																																													
42	2	85		51,110		157,650 »																																																																																																																													
44			A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.			787 75																																																																																																																													
			TOTAL ÉGAL b).			156,762 25																																																																																																																													
		Troupe.																																																																																																																																	
		<table><thead><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th colspan="2">JOURNÉES</th><th>SOLDE journalière.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><th></th><th></th><th></th><th>de sous-officiers et soldats.</th><th>d'indemnité de fourrages.</th><th></th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td>3</td><td>3</td><td>Adjudants sous-officiers.</td><td>1,098</td><td>1,098</td><td>3 80</td><td>4,172 40</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux-des-logis-chefs.</td><td>5,294</td><td>5,294</td><td>3 50</td><td>10,870 20</td></tr><tr><td>60</td><td>60</td><td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td><td>21,960</td><td>21,960</td><td>3 10</td><td>68,076 »</td></tr><tr><td>12</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>4,592</td><td>»</td><td>2 50</td><td>10,101 60</td></tr><tr><td>127</td><td>127</td><td>Brigadiers à cheval</td><td>46,482</td><td>46,482</td><td>2 80</td><td>150,149 60</td></tr><tr><td>52</td><td>»</td><td>— à pied.</td><td>11,712</td><td>»</td><td>2 10</td><td>24,505 20</td></tr><tr><td>782</td><td>782</td><td>Gendarmes à cheval.</td><td>286,212</td><td>286,212</td><td>2 55</td><td>672,598 20</td></tr><tr><td>187</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>68,442</td><td>»</td><td>1 85</td><td>126,617 70</td></tr><tr><td>1,212</td><td>981</td><td rowspan="2">Chevaux des officiers</td><td>445,592</td><td>559,046</td><td>(c)</td><td>1,047,180 90</td></tr><tr><td></td><td>85</td><td></td><td></td><td>51,110</td><td></td></tr><tr><td></td><td>1,066</td><td rowspan="2">Effectif concernant les dépenses extraordinaires.</td><td></td><td>590,156</td><td></td><td></td></tr><tr><td>27</td><td>27</td><td></td><td>9,882</td><td>9,882</td><td>2 55</td><td>23,222 70</td></tr><tr><td>169</td><td>»</td><td>Gendarmes à cheval.</td><td>61,854</td><td>»</td><td>1 85</td><td>114,429 90</td></tr><tr><td></td><td></td><td>— à pied</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>196</td><td>27</td><td></td><td>71,756</td><td>9,882</td><td>TOTAL ÉGAL. d)</td><td>157,652 60</td></tr><tr><td>1,482</td><td>1,095</td><td></td><td>515,328</td><td>400,058</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.				de sous-officiers et soldats.	d'indemnité de fourrages.			3	3	Adjudants sous-officiers.	1,098	1,098	3 80	4,172 40	9	9	Maréchaux-des-logis-chefs.	5,294	5,294	3 50	10,870 20	60	60	Maréchaux-des-logis à cheval.	21,960	21,960	3 10	68,076 »	12	»	— à pied	4,592	»	2 50	10,101 60	127	127	Brigadiers à cheval	46,482	46,482	2 80	150,149 60	52	»	— à pied.	11,712	»	2 10	24,505 20	782	782	Gendarmes à cheval.	286,212	286,212	2 55	672,598 20	187	»	— à pied	68,442	»	1 85	126,617 70	1,212	981	Chevaux des officiers	445,592	559,046	(c)	1,047,180 90		85			51,110			1,066	Effectif concernant les dépenses extraordinaires.		590,156			27	27		9,882	9,882	2 55	23,222 70	169	»	Gendarmes à cheval.	61,854	»	1 85	114,429 90			— à pied					196	27		71,756	9,882	TOTAL ÉGAL. d)	157,652 60	1,482	1,095		515,328	400,058						
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																													
			de sous-officiers et soldats.	d'indemnité de fourrages.																																																																																																																															
3	3	Adjudants sous-officiers.	1,098	1,098	3 80	4,172 40																																																																																																																													
9	9	Maréchaux-des-logis-chefs.	5,294	5,294	3 50	10,870 20																																																																																																																													
60	60	Maréchaux-des-logis à cheval.	21,960	21,960	3 10	68,076 »																																																																																																																													
12	»	— à pied	4,592	»	2 50	10,101 60																																																																																																																													
127	127	Brigadiers à cheval	46,482	46,482	2 80	150,149 60																																																																																																																													
52	»	— à pied.	11,712	»	2 10	24,505 20																																																																																																																													
782	782	Gendarmes à cheval.	286,212	286,212	2 55	672,598 20																																																																																																																													
187	»	— à pied	68,442	»	1 85	126,617 70																																																																																																																													
1,212	981	Chevaux des officiers	445,592	559,046	(c)	1,047,180 90																																																																																																																													
	85				51,110																																																																																																																														
	1,066	Effectif concernant les dépenses extraordinaires.		590,156																																																																																																																															
27	27			9,882	9,882	2 55	23,222 70																																																																																																																												
169	»	Gendarmes à cheval.	61,854	»	1 85	114,429 90																																																																																																																													
		— à pied																																																																																																																																	
196	27		71,756	9,882	TOTAL ÉGAL. d)	157,652 60																																																																																																																													
1,482	1,095		515,328	400,058																																																																																																																															

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE IX.		
Ecole militaire.		
§ 1 ^{er} .		
<i>État-major et service intérieur.</i>		
Traitement et indemnités de l'état-major fr.	28,899 99	
— des employés du service intérieur	6,526 »	
	55,425 99	
§ 2.		
<i>Enseignement.</i>		
Traitement de 5 professeurs militaires fr.	5,653 55	
— 10 — civils	41,800 »	
— 7 répétiteurs militaires	6,516 »	
— 3 — civils	6,500 »	
— 1 maître militaire.	800 »	
— 5 — civils	8,000 »	
	69,049 55	
§ 3.		
Solde des élèves	49,719 75	
§ 4.		
Dépenses d'administration comprenant les frais de bureau, chauffage et éclairage, indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie, achats de livres, instruments, etc.	23,729 95	
TOTAL du chapitre IX. fr.	177,925 »	

[illegible]

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE X.			
Vivres et fourrages.			
§ 1 ^{er} .			
<i>Pain.</i>			
(a	10,449,910 rations, à raison de 18 centimes	1,880,985 80	
A DÉDUIRE :	1,285,922 — pour les incomplets, les journées de marche, aux camps et aux hôpitaux.	251,465 96	
Reste .	9,163,988		1,649,517 84
§ 2.			
<i>Vivres de campagne.</i>			
(b	42,526 rations pour officiers de toutes armes qui camperont à Beverloo et à Bras- schaet, à 46 centimes	19,561 96	
	565,454 rations pour sous-officiers et soldats qui camperont à Beverloo et à Bras- schaet, à 49 centimes	277,062 66	
			296,624 62
§ 3.			
<i>Fourrages.</i>			
(c	1,215,486 rations fortes pour chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 35 c.	1,640,906 10	
	1,058,472 rations légères pour chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, fr. 1 20 c.	1,270,166 40	
		2,911,072 50	
	A DÉDUIRE pour chevaux manquants	195,184 10	
			2,715,888 40
§ 4.			
	Lavage de couvertures, sacs de campement, menues réparations		2,649 22
TOTAL du chapitre X fr.		4,664,680 08	

Vivres et fourrages.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.																																																																																																																		
En plus.	En moins.																																																																																																																			
		a) Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit, savoir .																																																																																																																		
		<table><tr><td>Infanterie</td><td>7,148,986</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,637,118</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>1,419,714</td></tr><tr><td>Génie</td><td>244,122</td></tr><tr><td></td><td>10,449,910</td></tr></table>	Infanterie	7,148,986	Cavalerie	1,637,118	Artillerie	1,419,714	Génie	244,122		10,449,910																																																																																																								
Infanterie	7,148,986																																																																																																																			
Cavalerie	1,637,118																																																																																																																			
Artillerie	1,419,714																																																																																																																			
Génie	244,122																																																																																																																			
	10,449,910																																																																																																																			
		<table><tr><td colspan="2">JOURNÉES</td><td></td></tr><tr><td>de marche et aux camps (incomplets).</td><td>des hommes aux hôpitaux.</td><td></td></tr><tr><td>Infanterie</td><td>616,262</td><td>335,000</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>54,560</td><td>74,000</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>97,760</td><td>58,500</td></tr><tr><td>Génie</td><td>41,040</td><td>8,000</td></tr><tr><td></td><td>812,422</td><td>475,500</td></tr><tr><td></td><td></td><td>1,285,922</td></tr><tr><td></td><td></td><td>9,163,988</td></tr></table>	JOURNÉES			de marche et aux camps (incomplets).	des hommes aux hôpitaux.		Infanterie	616,262	335,000	Cavalerie	54,560	74,000	Artillerie	97,760	58,500	Génie	41,040	8,000		812,422	475,500			1,285,922			9,163,988																																																																																							
JOURNÉES																																																																																																																				
de marche et aux camps (incomplets).	des hommes aux hôpitaux.																																																																																																																			
Infanterie	616,262	335,000																																																																																																																		
Cavalerie	54,560	74,000																																																																																																																		
Artillerie	97,760	58,500																																																																																																																		
Génie	41,040	8,000																																																																																																																		
	812,422	475,500																																																																																																																		
		1,285,922																																																																																																																		
		9,163,988																																																																																																																		
		A déduire comme ci-contre																																																																																																																		
		b) Décomposition de ces rations :																																																																																																																		
		<table><tr><td colspan="2">Troupes qui camperont à Beverloo, pendant 32 jours.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>État-major général</td><td>23</td><td>»</td><td>2,376</td><td>»</td><td>1,184 96</td></tr><tr><td>Infanterie (4 régiments)</td><td>276</td><td>7,200</td><td>14,016</td><td>230,400</td><td>6,447 56</td></tr><tr><td>Cavalerie (2 —)</td><td>96</td><td>1,234</td><td>4,928</td><td>39,488</td><td>2,266 88</td></tr><tr><td>Artillerie (2 batteries)</td><td>20</td><td>544</td><td>992</td><td>11,008</td><td>456 52</td></tr><tr><td>Génie (4 compagnies)</td><td>16</td><td>240</td><td>768</td><td>7,680</td><td>355 28</td></tr><tr><td></td><td>453</td><td>9,018</td><td>23,280</td><td>288,576</td><td>10,708 80</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>141,402 24</td></tr><tr><td colspan="2">Troupes préposées à la garde du camp de Beverloo, pendant 334 jours.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Infanterie (un bataillon)</td><td>25</td><td>837</td><td>11,905</td><td>184,938</td><td>5,476 50</td></tr><tr><td>Artillerie (un détachement du train)</td><td>1</td><td>25</td><td>349</td><td>9,130</td><td>252 54</td></tr><tr><td>Génie (une compagnie)</td><td>4</td><td>100</td><td>2,004</td><td>33,400</td><td>921 84</td></tr><tr><td></td><td>28</td><td>662</td><td>14,458</td><td>227,508</td><td>6,650 68</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>111,478 92</td></tr><tr><td colspan="2">Troupes qui camperont successivement à Brasschaet, pendant une période de 21 jours.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Batteries d'artillerie</td><td>152</td><td>2,350</td><td>4,788</td><td>49,530</td><td>2,202 48</td></tr><tr><td></td><td>613</td><td>12,030</td><td>42,526</td><td>565,434</td><td>19,561 96</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>277,062 66</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>TOTAL ÉGAL.</td><td></td><td>296,624 62</td></tr></table>	Troupes qui camperont à Beverloo, pendant 32 jours.						État-major général	23	»	2,376	»	1,184 96	Infanterie (4 régiments)	276	7,200	14,016	230,400	6,447 56	Cavalerie (2 —)	96	1,234	4,928	39,488	2,266 88	Artillerie (2 batteries)	20	544	992	11,008	456 52	Génie (4 compagnies)	16	240	768	7,680	355 28		453	9,018	23,280	288,576	10,708 80						141,402 24	Troupes préposées à la garde du camp de Beverloo, pendant 334 jours.						Infanterie (un bataillon)	25	837	11,905	184,938	5,476 50	Artillerie (un détachement du train)	1	25	349	9,130	252 54	Génie (une compagnie)	4	100	2,004	33,400	921 84		28	662	14,458	227,508	6,650 68						111,478 92	Troupes qui camperont successivement à Brasschaet, pendant une période de 21 jours.						Batteries d'artillerie	152	2,350	4,788	49,530	2,202 48		613	12,030	42,526	565,434	19,561 96						277,062 66				TOTAL ÉGAL.		296,624 62
Troupes qui camperont à Beverloo, pendant 32 jours.																																																																																																																				
État-major général	23	»	2,376	»	1,184 96																																																																																																															
Infanterie (4 régiments)	276	7,200	14,016	230,400	6,447 56																																																																																																															
Cavalerie (2 —)	96	1,234	4,928	39,488	2,266 88																																																																																																															
Artillerie (2 batteries)	20	544	992	11,008	456 52																																																																																																															
Génie (4 compagnies)	16	240	768	7,680	355 28																																																																																																															
	453	9,018	23,280	288,576	10,708 80																																																																																																															
					141,402 24																																																																																																															
Troupes préposées à la garde du camp de Beverloo, pendant 334 jours.																																																																																																																				
Infanterie (un bataillon)	25	837	11,905	184,938	5,476 50																																																																																																															
Artillerie (un détachement du train)	1	25	349	9,130	252 54																																																																																																															
Génie (une compagnie)	4	100	2,004	33,400	921 84																																																																																																															
	28	662	14,458	227,508	6,650 68																																																																																																															
					111,478 92																																																																																																															
Troupes qui camperont successivement à Brasschaet, pendant une période de 21 jours.																																																																																																																				
Batteries d'artillerie	152	2,350	4,788	49,530	2,202 48																																																																																																															
	613	12,030	42,526	565,434	19,561 96																																																																																																															
					277,062 66																																																																																																															
			TOTAL ÉGAL.		296,624 62																																																																																																															
		c) Décomposition de ces rations :																																																																																																																		
		<table><tr><td colspan="2">CHEVAUX</td><td colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</td><td colspan="2">MONTANT</td></tr><tr><td>de grosse cavalerie.</td><td>de cavalerie légère.</td><td>fortes.</td><td>légères.</td><td>des rations fortes</td><td>des rations légères.</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,747</td><td>2,812</td><td>659,402</td><td>1,029,192</td><td>865,192 70</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>1,574</td><td>80</td><td>576,084</td><td>29,280</td><td>777,715 40</td></tr><tr><td></td><td>3,321</td><td>2,892</td><td>1,235,486</td><td>1,058,472</td><td>1,640,906 10</td></tr><tr><td></td><td>6,213</td><td></td><td>2,273,938</td><td></td><td>2,911,072 50</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>A déduire pour incomplets.</td><td></td><td>195,184 10</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>TOTAL ÉGAL.</td><td></td><td>2,715,888 40</td></tr></table>	CHEVAUX		NOMBRE DE RATIONS		MONTANT		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	des rations fortes	des rations légères.	Cavalerie	1,747	2,812	659,402	1,029,192	865,192 70	Artillerie	1,574	80	576,084	29,280	777,715 40		3,321	2,892	1,235,486	1,058,472	1,640,906 10		6,213		2,273,938		2,911,072 50				A déduire pour incomplets.		195,184 10				TOTAL ÉGAL.		2,715,888 40																																																																		
CHEVAUX		NOMBRE DE RATIONS		MONTANT																																																																																																																
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	des rations fortes	des rations légères.																																																																																																															
Cavalerie	1,747	2,812	659,402	1,029,192	865,192 70																																																																																																															
Artillerie	1,574	80	576,084	29,280	777,715 40																																																																																																															
	3,321	2,892	1,235,486	1,058,472	1,640,906 10																																																																																																															
	6,213		2,273,938		2,911,072 50																																																																																																															
			A déduire pour incomplets.		195,184 10																																																																																																															
			TOTAL ÉGAL.		2,715,888 40																																																																																																															

45

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XI. Casernement des hommes. § 1^{er}. <i>Loyer des fournitures appartenant à la société Félix Legrand.</i> (Contrat du 29 juin 1833.) 1,010 lits à 2 places, à raison de fr. 29 50 c^e par lit. 29,795 » 19,590 — à 1 — — 20 50 — 401,595 » 105 Demi-fournitures — 12 » par demi-fourniture 1,260 » ————— 432,650 » § 2. 5,265,032 journées d'occupation des fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes, ci 165,251 60 § 3. 183,000 journées d'occupation des fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes 3,660 » Total du chapitre XI fr. 599,561 60		

CHAPITRE XII. — *Masse d'entretien et de*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XII.		
Masse d'entretien et de renouvellement de la bufileterie et du harnachement.		
Infanterie (a	55,872 »	
Cavalerie (b	85,788 40	
Artillerie (c.	11,048 90	
Génie (d	1,768 »	
	152,477 30	
A DÉDUIRE	395 30	
TOTAL du chapitre XII fr.	(e 152,084 »	

renouvellement de la buffleterie et du harnachement.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																	
En plus.	En moins.																																																																																																																																																		
		Effectif qui a servi de base à la demande de crédit.																																																																																																																																																	
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th><th rowspan="2">Hommes.</th><th rowspan="2">Chevaux.</th><th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th><th colspan="2">MONTANT DE L'ALLOCATION.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr> <tr> <th>Par homme.</th><th>Par cheval.</th><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment d'élite. { Grenadiers . . .</td><td>1,836</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>11,016</td><td>»</td><td>11,016</td></tr> <tr> <td> { Voltigeurs. . .</td><td>1,836</td><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>1,836</td><td>»</td><td>1,836</td></tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . .</td><td>43,020</td><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>43,020</td><td>»</td><td>43,020</td></tr> <tr> <td>a) Infanterie. . .</td><td>46,692</td><td>»</td><td></td><td></td><td>55,872</td><td>»</td><td>55,872</td></tr> <tr> <td>Chasseurs à cheval et guides . . .</td><td>2,739</td><td>2,274</td><td>1 20</td><td>16</td><td>3,286 80</td><td>36,534</td><td>39,820 80</td></tr> <tr> <td>Lanciers . . .</td><td>1,826</td><td>1,516</td><td>1 50</td><td>16</td><td>2,739</td><td>21,236</td><td>23,975</td></tr> <tr> <td>Cuirassiers . . .</td><td>1,238</td><td>1,016</td><td>» 70</td><td>16</td><td>866 60</td><td>16,236</td><td>17,102 60</td></tr> <tr> <td>b) Cavalerie. . .</td><td>5,803</td><td>4,806</td><td></td><td></td><td>6,892 40</td><td>76,896</td><td>83,788 40</td></tr> <tr> <td>Batteries à cheval . . .</td><td>840</td><td>332</td><td>1 53</td><td>7 23</td><td>1,302</td><td>2,552</td><td>3,854</td></tr> <tr> <td>— montées et train . . .</td><td>3,878</td><td>886</td><td>» 50</td><td>4 23</td><td>1,959</td><td>3,765 50</td><td>5,724 50</td></tr> <tr> <td>— de siège et compagnies spéciales.</td><td>3,726</td><td>»</td><td>» 40</td><td>»</td><td>1,490 40</td><td>»</td><td>1,490 40</td></tr> <tr> <td>c) Artillerie . . .</td><td>8,444</td><td>1,238</td><td></td><td></td><td>4,751 40</td><td>6,317 50</td><td>11,068 90</td></tr> <tr> <td>d) Régiment du génie. . .</td><td>1,768</td><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>1,768</td><td>»</td><td>1,768</td></tr> <tr> <td></td><td>62,707</td><td>6,044</td><td></td><td></td><td>69,263 80</td><td>83,213 50</td><td>152,477 30</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="2">A déduire. . .</td><td>393 30</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="2">TOTAL ÉGAL e) . . . fr.</td><td>152,084</td></tr> </tbody> </table>							Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT DE L'ALLOCATION.		TOTAL.	Par homme.	Par cheval.	HOMMES.	CHEVAUX.	Régiment d'élite. { Grenadiers . . .	1,836	»	6	»	11,016	»	11,016	{ Voltigeurs. . .	1,836	»	1	»	1,836	»	1,836	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . .	43,020	»	1	»	43,020	»	43,020	a) Infanterie. . .	46,692	»			55,872	»	55,872	Chasseurs à cheval et guides . . .	2,739	2,274	1 20	16	3,286 80	36,534	39,820 80	Lanciers . . .	1,826	1,516	1 50	16	2,739	21,236	23,975	Cuirassiers . . .	1,238	1,016	» 70	16	866 60	16,236	17,102 60	b) Cavalerie. . .	5,803	4,806			6,892 40	76,896	83,788 40	Batteries à cheval . . .	840	332	1 53	7 23	1,302	2,552	3,854	— montées et train . . .	3,878	886	» 50	4 23	1,959	3,765 50	5,724 50	— de siège et compagnies spéciales.	3,726	»	» 40	»	1,490 40	»	1,490 40	c) Artillerie . . .	8,444	1,238			4,751 40	6,317 50	11,068 90	d) Régiment du génie. . .	1,768	»	1	»	1,768	»	1,768		62,707	6,044			69,263 80	83,213 50	152,477 30						A déduire. . .		393 30						TOTAL ÉGAL e) . . . fr.		152,084
	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT DE L'ALLOCATION.		TOTAL.																																																																																																																																												
			Par homme.	Par cheval.	HOMMES.	CHEVAUX.																																																																																																																																													
Régiment d'élite. { Grenadiers . . .	1,836	»	6	»	11,016	»	11,016																																																																																																																																												
{ Voltigeurs. . .	1,836	»	1	»	1,836	»	1,836																																																																																																																																												
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales . . .	43,020	»	1	»	43,020	»	43,020																																																																																																																																												
a) Infanterie. . .	46,692	»			55,872	»	55,872																																																																																																																																												
Chasseurs à cheval et guides . . .	2,739	2,274	1 20	16	3,286 80	36,534	39,820 80																																																																																																																																												
Lanciers . . .	1,826	1,516	1 50	16	2,739	21,236	23,975																																																																																																																																												
Cuirassiers . . .	1,238	1,016	» 70	16	866 60	16,236	17,102 60																																																																																																																																												
b) Cavalerie. . .	5,803	4,806			6,892 40	76,896	83,788 40																																																																																																																																												
Batteries à cheval . . .	840	332	1 53	7 23	1,302	2,552	3,854																																																																																																																																												
— montées et train . . .	3,878	886	» 50	4 23	1,959	3,765 50	5,724 50																																																																																																																																												
— de siège et compagnies spéciales.	3,726	»	» 40	»	1,490 40	»	1,490 40																																																																																																																																												
c) Artillerie . . .	8,444	1,238			4,751 40	6,317 50	11,068 90																																																																																																																																												
d) Régiment du génie. . .	1,768	»	1	»	1,768	»	1,768																																																																																																																																												
	62,707	6,044			69,263 80	83,213 50	152,477 30																																																																																																																																												
					A déduire. . .		393 30																																																																																																																																												
					TOTAL ÉGAL e) . . . fr.		152,084																																																																																																																																												

CHAPITRE XIII. — *Frais de route*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XIII. Frais de route et de séjour des officiers. § 1^{er}. Voyages en poste, missions et déplacements ordinaires § 2. Frais de route et de séjour du Ministre TOTAL du chapitre XIII fr.		
	86,000 »	
	5,000 »	
	91,000 »	

[illegible]

CHAPITRE XIV. — *Transports généraux.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XIV. Transports généraux. Transport de matériel par terre et par eau ; fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc. .	50,000 »	
CHAPITRE XV. Chauffage et éclairage. Fournitures de combustibles aux corps-de-garde établis dans les places de garnison et les camps	60,000 »	

CHAPITRE XV. — Chauffage et éclairage.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	

17

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XVI.		
Remonte.		
§ 1 ^{er} .		
<i>Achats de chevaux.</i>		
154 chevaux pour les deux régiments de chasseurs à cheval, à 560 francs	73,040 »	
154 — — de lanciers 560 —	73,040 »	
100 — — de cuirassiers 750 —	75,000 »	
67 — pour le régiment des guides 690 —	46,230 »	
51 — de selle pour les régiments d'artillerie 660 —	33,660 »	
149 — de trait — — 500 —	74,500 »	
	577,470 »	
§ 2.		
Primes à accorder pour l'achat de 120 chevaux de selle, nés et élevés en Belgique, à raison de 100 francs par cheval	12,000 »	
Total du chapitre XVI.	589,470 »	

[illegible]

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XVII. Matériel de l'artillerie. § 1^{er}. <i>Direction de l'artillerie.</i> Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes; confection de munitions; frais de bureau des comptables; solde des portiers d'arsenaux; allocations aux conducteurs temporaires; achat de bois pour plates-formes, etc., savoir : 1^{re} direction fr. 21,000 » 2^e — 22,000 » 3^e — 18,000 » 4^e — 19,000 » a) 80,000 » § 2. Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion. b) 16,000 » § 3. Fabrication de poudres de guerre c) 70,000 » § 4. <i>Manufacture d'armes.</i>		
DÉPENSES ORDINAIRES. Fabrication de 5,795 fusils et de 500 sabres de cavalerie. fr. 146,215 20 Réparation de fusils divers 20,000 » 166,215 20 A déduire la solde des ouvriers militaires, approximativement. . . . 15,909 20 150,306 »		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. 10,000 armes à transformer au nouveau système 42,500 » A déduire la solde des ouvriers militaires, approximativement 4,075 » 38,427 » d) 188,733 »		
TOTAL des §§ 1, 2, 3 et 4 (à reporter)	554,733 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandés	alloués
	POUR L'EXERCICE 1848.	POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.	554,753 »	
§ 5.		
<i>Fonderie de canons.</i>		
FABRICATION DE CANONS ET DE PROJECTILES (c).		
Achats de cuivre rouge, d'étain, de fers forgés, tôles, aciers, charbons, huiles, cordages, etc.	52,350 »	
— de bois de construction	4,000 »	
Traitement des employés et du portier.	12,947 87	
Salaire des ouvriers	50,000 »	
Menus achats et dépenses diverses	702 15	
	(f 80,000 »	
§ 6.		
<i>Arsenal d'Anvers.</i>		
CONSTRUCTION DE MATÉRIEL (g).		
Achats de cuivre, fers, tôles, bois, charbon de forge, etc., à l'usage des ateliers	50,594 90	
Salaire des ouvriers.	23,766 50	
Traitement des employés, comprenant les maîtres-ouvriers, dessinateurs, commis, etc.	13,638 80	
Frais de bureau.	1,200 »	
	(h 75,000 »	
§ 7.		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction pratique et théorique à donner sur le confectionnement des munitions et artifices de guerre.	(i 10,000 »	
§ 8.		
Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers.	(k 10,000 »	
§ 9.		
Confection de modèles de constructions d'artillerie.	(l 5,000 »	
§ 10.		
Dépenses diverses et menus achats.	(m 5,267 »	
TOTAL du chapitre XVII fr.	540,000 »	

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.																																							
En plus.	En moins.																																								
		e) Détail des armes à fabriquer en 1848 :																																							
		<table> <tr> <td>2 canons de campagne de</td> <td>12</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td>11 — — — — —</td> <td>6</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td>6 -- à bombe</td> <td>0^m20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12 -- courts.</td> <td>24</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td>100 boulets.</td> <td>48</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td>1,000 — creux</td> <td>12</td> <td>96 à œil taraudé.</td> </tr> <tr> <td>250 bombes.</td> <td>0^m29</td> <td></td> </tr> <tr> <td>400 obus</td> <td>0^m20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>400 —</td> <td>0^m13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>500 grenades</td> <td>0^m13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>200 boîtes à balles pour canons</td> <td>6</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td>200 -- -- obusiers.</td> <td>0^m20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>200 -- --</td> <td>0^m13</td> <td></td> </tr> </table>	2 canons de campagne de	12	96	11 — — — — —	6	96	6 -- à bombe	0 ^m 20		12 -- courts.	24	96	100 boulets.	48	96	1,000 — creux	12	96 à œil taraudé.	250 bombes.	0 ^m 29		400 obus	0 ^m 20		400 —	0 ^m 13		500 grenades	0 ^m 13		200 boîtes à balles pour canons	6	96	200 -- -- obusiers.	0 ^m 20		200 -- --	0 ^m 13	
2 canons de campagne de	12	96																																							
11 — — — — —	6	96																																							
6 -- à bombe	0 ^m 20																																								
12 -- courts.	24	96																																							
100 boulets.	48	96																																							
1,000 — creux	12	96 à œil taraudé.																																							
250 bombes.	0 ^m 29																																								
400 obus	0 ^m 20																																								
400 —	0 ^m 13																																								
500 grenades	0 ^m 13																																								
200 boîtes à balles pour canons	6	96																																							
200 -- -- obusiers.	0 ^m 20																																								
200 -- --	0 ^m 13																																								
		f) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer quelques bouches à feu de fort calibre d'un nouveau système; des bouches à feu de place et des canons de campagne, pour remplacer ceux mis hors de service par l'usage. Les projectiles sont destinés à compléter une partie de ceux qui manquent à l'approvisionnement des places fortes et à remplacer ceux consommés dans les exercices de polygone.																																							
		g) Détail des objets à construire en 1848 :																																							
		2 affûts de campagne de 12 96, avec avant-trains. 9 — — — de 6 96 et d'obusier long, avec avant trains. 13 caissons de 12 96, de 6 96 et d'obusier long de 0 ^m 13, avec avant-train. 2 chariots de batterie, avec avant-trains. 2 forges de campagne. 6 affûts de place-côte, de 0 ^m 29, avec châssis et plates-formes. 8 — — pour canons courts de 24 96, avec avant-trains. 1 avant-train de place-côte, servant aussi pcur affût de siège de 6 96.																																							
		h) Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionnera la construction des affûts avec dépendances, pour les nouvelles bouches à feu et les canons de campagne qui seront coulés à la fonderie de l'État, ainsi que pour remplacer les affûts hors de service.																																							
		i) Cette école a pour objet de propager, dans les corps d'artillerie, l'instruction sur la poudre et la pyrotechnie militaire, et d'introduire dans cette partie du service les améliorations dont elle est susceptible.																																							
		k) La formation de cet approvisionnement est indispensable, pour être à même, au besoin, d'exécuter des commandes imprévues, et pour qu'on ne soit pas obligé de mettre des bois en œuvre avant le temps voulu pour en opérer la complète dessiccation.																																							
		l) Cette allocation est nécessaire pour compléter la collection des modèles des principaux objets d'artillerie.																																							
		m) Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel qui ne peuvent être prévues.																																							

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XVIII.		
Matériel du génie.		
§ 1 ^{er} .		
<i>Entretien ordinaire.</i>		
Bâtiments militaires (a.)	116,249 »	
Fortifications (b.)	24,198 »	
Ouvrages mixtes (c.)	66,596 »	
	207,043 »	
§ 2.		
<i>Constructions et réparations.</i>		
Bâtiments militaires (d.)	320,919 »	
Fortifications (e.)	60,705 »	
Ouvrages mixtes (f.)	88,953 »	
	470,577 »	
§ 3.		
Frais de surveillance générale	18,210 »	
§ 4.		
Location de bâtiments militaires, des terrains occupés par les postes fortifiés des Flandres et des champs de manœuvres des camps de Beverloo et de Brasschaet	15,000 »	
§ 5.		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des bureaux . .	26,170 »	
§ 6.		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie	5,000 »	
§ 7.		
Levé des plans des ouvrages de fortifications et des bâtiments militaires, frais de dessinateurs, etc. . . .	10,000 »	
TOTAL des dépenses ordinaires fr.	752,000 »	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
§ 8.		
Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest	400,000 »	
TOTAL du chapitre XVIII fr.	1,152,000 »	

Matériel du génie.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1843.		OBSERVATIONS.						
En plus.	En moins.							

1) Crédit demandé pour construction de logements à l'épreuve de la bombe à la citadelle d'Anvers.

2) Pour construction de logements pour l'infanterie au camp de Beverloo.

3) Pour restauration urgente de la caserne du bastion n° 3 de la place de Mons.

4) Pour continuation des travaux de défrichement et de plantation des terrains acquis par l'État au camp de Beverloo.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XIX.		
Pensions et secours.		
§ 1 ^{er} .		
Pensions civiles accordées depuis 1830	15,000	»
§ 2.		
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	9,105	10
§ 3.		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	10,000	»
§ 4.		
Secours sur le fonds de Waterloo à 135 militaires	12,112	59
§ 5.		
Subsides aux réfugiés politiques	20,000	»
Total du chapitre XIX fr.	66,215	69

CHAPITRE XX. — Dépenses

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XX. Dépenses imprévues. § 1^{er}. Honoraires d'avocats et frais de procédures 6,000 » § 2. Loyers et contributions des champs d'exercice 4,500 » § 3. Traitement d'un garde-magasin de 2^e classe 2,500 » § 4. Dépenses diverses non prévues au Budget 14,493 31 Total du chapitre XX fr. 27,493 31		

[illegible]

DÉCOMPOSITION
DE
L'EFFECTIF DES CORPS.



INFANTERIE.

Le régiment d'élite se compose d'un état-major, de 4 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° L'état-major comprend en officiers :

Fr. 251,633 80

1 colonel, au traitement moyen de fr.	7,400 »	7,400 »
1 lieutenant-colonel	5,900 »	5,900 »
3 majors	5,030 »	23,250 »
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	3,700 »	3,700 »
1 — quartier-maître —	3,700 »	3,700 »
3 lieutenants adjudants-majors	2,500 »	6,900 »
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000 »	2,000 »
1 lieutenant officier-payeur	2,500 »	2,500 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »
1 officier d'armement	1,900 »	1,900 »
1 lieutenant porte-drapeau	1,900 »	1,900 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,530 »	3,530 »
3 — — de 2 ^e —	2,500 »	7,500 »

18,256 58

25

2° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	3,100 »
1 lieutenant	1,900 »
1 sous lieutenant	1,600 »

3 × 26 = 78.

Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 26 = fr. 171,600 »

252,900 »

A déduire 1/2 % pour médicaments 1,264 50

Total du traitement des officiers fr. 251,633 80

3° Le petit état-major est formé de :

5 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 71	4,959 30
1 tambour-major	1 97	721 02
1 sergent-major secrétaire	2 04	746 04
1 sergent-cornet	1 72	629 52
1 maître armurier	1 99	728 54
2 — tailleur et cordonnier	0 92	675 44
14 musiciens d'état-major	»	8,144 »
4 caporaux-tambours et cornets	1 15	1,654 52

29

18,256 58

4° Chaque compagnie active est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	2 04	2 04
4 sergents	1 72	6 88
1 fourrier	1 72	1 72
6 caporaux	0 97	5 82
2 tambour et cornet	0 86	1 72
54 grenadiers et voltigeurs	0 76	41 04

68 × 24 = 1,632.

Fr. 59 22

Fr. 59 22 c^s × 366 = fr. 21,674 52 c^s × 21 = . . . fr. 520,188 48**5° La compagnie d'école compte en solde :**

1 sergent-major fr.	2 04	2 04
6 sergents	1 72	10 32
1 fourrier	1 72	1 72
4 caporaux	0 97	5 88
2 tambour et cornet	0 86	1 72
8 élèves-tambours et cornets	0 70	5 60

22

Fr. 25 28

Fr. 25 28 c^s × 366 = fr. 9,252 48**6° La compagnie de dépôt compte en solde :**

1 sergent-major fr.	2 04	2 04
5 sergents	1 72	8 60
2 fourriers	1 72	5 44
12 caporaux	0 97	11 64
2 tambour et cornet	0 86	1 72

22

Fr. 27 44

Fr. 27 44 c^s × 366 = fr. 10,043 04

Haute-paye pour chevrons 2,459 42

Première mise à 610 hommes, soit, à 50 francs 18,300 »

Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,200 »

Total de la solde journalière fr. 579,700 »

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite . . . fr. 831,333 80

Les 12 régiments d'infanterie de ligne se composent chacun d'un état-major, de 5 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	7,400 »	7,400 »
1 lieutenant-colonel	5,900 »	5,900 »
4 majors	5,050 »	20,200 »
1 capitaine adjudt-major de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	5,500 »	5,500 »
1 capitaine quart-maitre de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	5,500 »	5,500 »
3 lieutenants ou sous-lieutenants adjudants-majors, au traitement moyen de	2,225 »	6,675 »
1 lieutenant officier-payeur	2,500 »	2,500 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »
1 capitaine d'habillement	5,500 »	5,500 »
1 officier d'armement	1,900 »	1,900 »
1 lieutenant porte-drapeau	1,900 »	1,900 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe.	5,550 »	5,550 »
2 — — de 2 ^e —	2,500 »	5,000 »

20 × 12 = 240.

2° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	3,100 »
1 lieutenant	1,900 »
1 sous-lieutenant	1,600 »
3 × 20 = 60 × 12 = 720.	Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 20 = fr. 132,000 »

Par régiment. fr. 203,125 »

Fr. 203,125 × 12 = 2,437,500 »

A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments. 12,187 50

Total du traitement des officiers fr. 2,425,312 50

3° Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 71	3,967 44
1 tambour-major	1 97	721 02
1 sergent-major secrétaire	1 99	728 34
1 maître armurier	1 99	728 34
2 — tailleur et cordonnier	0 92	673 44
14 musiciens d'état-major	»	8,144 »
4 caporaux-tambours et cornets	1 13	1,654 32

27 × 12 = 324. Fr. 16,616 90

Fr. 2,425,312 50

16,616 90

4° Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 tambour et cornet	0 81	1 62
44 fusiliers	0 70	30 80
58 × 18 × 12 = 12,528	Fr.	48 28

Fr. 48 28 es × 366 = fr. 17,670 48 es. × 18 = . fr. 318,068 64

Surplus de solde aux grenadiers et voltigeurs. 2,898 72

5° La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major fr.	1 99	1 99
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
4 caporaux.	0 92	3 68
2 tambour et cornet	0 81	1 62
8 élèves-tambours et cornets	0 70	5 60
22 × 12 = 264.	Fr.	24 58

Fr. 24 58 es × 366 = fr. 8,996 28

6° La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major fr.	1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux.	0 92	11 04
2 tambour et cornet	0 81	1 62
22 × 12 = 264.	Fr.	26 34

Fr. 26 34 es × 366 = fr. 9,640 44

Haute-paye pour chevrons 1,869 02

Première mise de petit équipement 11,690 »

Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,200 »

TOTAL de la solde journalière par régiment. . fr. 371,000 »

Fr. 371,000 × 12 = 4,452,000 »

TOTAL GÉNÉRAL pour les 12 régiments d'infanterie, fr. 6,877,312 50

*Le 1^{er} régiment de chasseurs à pied se compose d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies
et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.*

1^o L'état-major comprend en officiers :

Fr. 200,542 25

16,203 52

1 colonel, au traitement de	fr. 7,400 »	7,400 »
1 lieutenant-colonel	5,900 »	5,900 »
4 majors	5,050 »	20,200 »
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	3,700 »	3,700 »
1 — quartier-maitre —	3,700 »	3,700 »
2 lieutenants adjudants-majors	2,300 »	4,600 »
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000 »	2,000 »
1 lieutenant officier-payeur	2,300 »	2,300 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »
1 officier d'armement	1,900 »	1,900 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 »	3,350 »
2 — — de 2 ^e —	2,500 »	5,000 »

19

2^o Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 3,100
1 lieutenant	1,900 »
1 sous-lieutenant	1,600 »
5 × 20 = 60.	Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 20 = fr. 132,000 »

201,550 »

A déduire 1/2 % pour médicaments 1,007 75

TOTAL du traitement des officiers fr. 200,542 25

3^o Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 71	5,967 44
1 sergent-major secrétaire	1 99	728 34
1 sergent-cornet	1 97	721 02
1 sergent-major armurier	1 99	728 34
2 maitres tailleur et cordonnier	0 92	673 44
14 musiciens d'état-major	»	8,144 »
5 caporaux-cornets	1 15	1,240 74

26

16,203 52

4^o Chaque compagnie est forte de :

1 sergent major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 cornets	0 81	1 62
54 chasseurs	0 70	37 80
68 × 18 = 1,224	Fr. 55 28	

Fr. 55 28 c^s × 366 = fr. 20,232 48 c^s × 18 = fr. 364,184 64

Surplus de solde aux carabiniers 3,557 52

5^o La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
4 caporaux	0 92	3 68
2 cornets	0 81	1 62
8 élèves-cornets	0 70	5 60
22.	Fr. 24 58	

Fr. 24 58 c^s × 366 = fr. 8,996 28

6^o La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux	0 92	11 04
2 cornets	0 81	1 62
6 soldats détachés des bataillons de guerre	0 70	4 20
28.	Fr. 30 54	

Fr. 30 54 c^s × 366 = fr. 11,177 64

Haute-paye pour chevrons 2,086 84

Première mise de petit équipement 12,140 »

Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,200 »

TOTAL de la solde journalière fr. 449,546 24

TOTAL GÉNÉRAL pour le 1^{er} régiment de chasseurs à pied. fr. 620,088 49

Les 2^{es} et 3^{es} régiments de chasseurs à pied se composent chacun d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1^o L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	7,400	»	7,400	»
1 lieutenant-colonel	5,900	»	5,900	»
4 majors	5,050	»	20,200	»
1 capitaine adjudant-major de 2 ^e classe . . .	5,500	»	5,500	»
1 — quartier-maître —	5,500	»	5,500	»
2 lieutenants adjudants-majors	2,500	»	4,600	»
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000	»	2,000	»
1 lieutenant officier-payeur	2,500	»	2,500	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement . .	5,500	»	5,500	»
1 officier d'armement	1,900	»	1,900	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	5,550	»	5,550	»
2 — — de 2 ^e classe	2,500	»	5,000	»

$$19 \times 2 = 38.$$

2^o Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	5,100	»
1 lieutenant	1,900	»
1 sous-lieutenant	1,600	»
3 × 40 = 120.	Fr. 6,600	»

$$\text{Fr. } 6,600 \times 20 = 132,000 \text{ »}$$

$$\text{Par régiment. fr. } 200,750 \text{ »}$$

$$\text{Fr. } 200,750 \times 2 = 401,500 \text{ »}$$

$$\text{A déduire } 1/2 \text{ ‰ pour médicaments } 2,007 \text{ 50}$$

$$\text{TOTAL du traitement des officiers. fr. } 399,492 \text{ 50}$$

3^o Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 71	5,967 44
1 sergent-major secrétaire	1 99	728 54
1 sergent-cornet	1 97	721 02
1 sergent-major armurier	1 99	728 54
2 maîtres tailleur et cordonnier	0 92	675 44
14 musiciens d'état-major	»	8,144 »
3 caporaux-cornets	1 13	1,240 74
26 × 2 = 52.	Fr.	16,203 52

$$\text{Fr. } 399,492 \text{ 50}$$

$$16,203 \text{ 52}$$

4^o Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 cornets	0 81	1 62
45 chasseurs	0 70	30 10

$$67 \times 18 \times 2 = 2,032. \quad \text{Fr. } 47 \text{ 58}$$

$$\text{Fr. } 47 \text{ 58 } \times 366 = \text{fr. } 17,414 \text{ 28 } \times 18 = . \text{ fr. } 313,457 \text{ 04}$$

$$\text{Surplus de solde aux carabiniers. } 2,865 \text{ 78}$$

5^o La compagnie d'école compte en solde :

1 Sergent-major fr.	1 99	1 99
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
4 caporaux	0 92	3 68
2 cornets	0 81	1 62
8 élèves-cornets	0 70	5 60

$$22 \times 2 = 44. \quad \text{Fr. } 24 \text{ 58}$$

$$\text{Fr. } 24 \text{ 58 } \times 366 = \text{ fr. } 8,996 \text{ 28}$$

6^o La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major fr.	1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 54
12 caporaux	0 92	11 04
2 cornets	0 81	1 62
6 soldats détachés des bataillons de guerre .	0 70	4 20

$$28 \times 2 = 56. \quad \text{Fr. } 30 \text{ 54}$$

$$\text{Fr. } 30 \text{ 54 } \times 366 = \text{ fr. } 11,177 \text{ 64}$$

$$\text{Haute-paye pour chevrons } 2,086 \text{ 82}$$

$$\text{Première mise de petit équipement } 12,140 \text{ »}$$

$$\text{Indemnité aux sous-officiers promus officiers } 1,200 \text{ »}$$

$$\text{TOTAL de la solde journalière par régiment . . . } 368,126 \text{ 88}$$

$$\text{Fr. } 368,126 \text{ 88 } \times 2 = 736,253 \text{ 76}$$

$$\text{TOTAL GÉNÉRAL pour les 2^e et 3^e chasseurs à pied. . fr. } 1,153,746 \text{ 26}$$

Récapitulation.

Traitement des officiers. { 1 ^{er} chasseurs à pied. 200,842 25 } 600,054 75	
{ 2 ^e et 3 ^e — . 399,492 50 }	
Solde journalière. { 1 ^{er} chasseurs à pied. 419,546 24 } 1,153,800 »	
{ 2 ^e et 3 ^e — . 736,253 76 }	

$$\text{TOTAL GÉNÉRAL pour les 3 régiments. . . fr. } 1,753,854 \text{ 75}$$

Le cadre de réserve comprend .

16 capitaines de 1 ^{re} classe, au traitement annuel de fr.	2,200 »	35,200 »
16 capitaines de 2 ^e classe	1,933 33	30,933 28
32 lieutenants	1,266 67	40,533 44
64		100,666 72

A déduire 1/2 0/0 pour médicaments 533 33

Reste fr. 106,133 39

COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE SOUS-OFFICIERS.**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe, à fr.	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant	1,900 »	1,900 »
1 sous-lieutenant	1,600 »	1,600 »

3 6,800 »

A déduire 1/2 0/0 pour médicaments 34 »

Reste fr. 6,766 »

TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	2 30	841 80
6 sergents	1 80	3,932 80
1 fourrier	1 80	658 80
60 sous-officiers	1 40	30,744 »
2 tambours	1 40	1,024 80

57,222 20

70

TOTAL GÉNÉRAL fr. 43,988 20

UNE COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE FUSILIERS EST FORMÉE DE :**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe, au traitement de . fr.	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant	1,900 »	1,900 »
2 sous-lieutenants	1,600 »	3,200 »

4 × 2 = 8. 8,400 »

Fr. 8,400 × 2 = 16,800 »

A déduire 1/2 0/0 pour médicaments 84 »

Reste fr. 16,716 »

TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
16 caporaux	0 92	14 72
2 tambours	0 81	1 62
100 fusiliers	0 70	70 »

124 × 2 = 248 96 68

Fr. 96 68 c⁵ × 366 = fr. 35,384 88 c⁵ × 2 = 70,769 76

TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 compagnies. fr. 87,485 76

La division de discipline se compose d'un état-major et de deux compagnies.**1^{re} L'état-major comprend en officiers .**

1 major, à fr.	5,050 »	5,050 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »

2

2^e Chaque compagnie comprend en officiers .

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	3,500 »	3,500 »
2 lieutenants, à	1,900 »	3,800 »
2 sous-lieutenants, à	1,600 »	3,200 »

3 × 2 = 10 Fr. 10,300 »

Fr. 10,300 × 2 = fr. 20,600 »

27,630 »

A déduire 1/2 0/0 pour médicaments 138 25

TOTAL du traitement des officiers fr. 27,511 75

3^e Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major, à fr.	2 04	2 04
8 sergents	1 72	13 76
1 fourrier	1 72	1 72
12 caporaux	0 97	11 64
2 tambours	0 81	1 62
200 soldats	0 55	106 »

224 × 2 = 448. Fr. 156 78

Fr. 156 78 × 366 = fr. 50,061 48 × 2 = 100,122 96

TOTAL GÉNÉRAL de la division de discipline fr. 127,654 71

COMPAGNIE D'ENFANTS DE TROUPE.**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	3,500 »	3,500 »
2 lieutenants	1,900 »	3,800 »
2 sous lieutenants	1,600 »	3,200 »

5 10,300 »

A déduire 1/2 0/0 pour médicaments 51 50

Reste fr. 10,248 50

TROUPE.

1 sergent-major	1 99	728 54
8 sergents	1 67	4,889 76
1 fourrier	1 67	611 22
1 caporal-tambour	1 15	415 58
1 — (enfant)	0 65	237 90
16 caporaux	0 65	3,806 40
4 tambours	0 60	878 40
229 enfants	0 55	46,097 70

57,665 30

11 + 230 enfants = 261

TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe fr. 67,911 80

RÉCAPITULATION *de l'effectif*

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES.	Total.
Régiment d'élite.	25	78	101
12 régiments d'infanterie	240	720	960
1 ^{er} Régiment de chasseurs à pied.	19	60	79
2 ^e et 3 ^e —	58	120	158
Cadre de réserve	»	64	64
Compagnie sédentaire de sous-officiers	»	5	5
2 compagnies sédentaires de fusiliers	»	8	8
Division de discipline	2	10	12
Compagnie d'enfants de troupe	»	5	5
TOTAL.	522	1,068	1,590

Enfants de troupes

des troupes d'infanterie.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.					MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES ACTIVES.	COMPAGNIES D'ÉCOLE.	COMPAGNIES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe.	Total.
29	1,652	22	22	1,705	251,635 50	579,700	831,535 50
524	12,528	264	264	13,580	2,425,512 50	4,452,000	6,877,512 50
26	1,224	22	28	1,500	200,542 25	419,546 24	620,088 49
52	2,052	44	56	2,204	399,492 50	756,255 76	1,155,746 26
"	"	"	"	"	106,135 59	"	106,135 59
"	70	"	"	70	6,766 "	57,222 20	45,988 20
"	248	"	"	248	16,716 "	70,769 76	87,485 76
"	448	"	"	448	27,511 75	100,122 96	127,634 71
"	11	"	"	11	10,248 50	57,665 50	67,911 80
431	18,215	352	570	19,566	5,444,558 59	6,455,278 22	9,897,656 61
.	250			250			

CAVALERIE.

Les 2 régiments de chasseurs à cheval et les 2 régiments de lanciers se composent chacun d'un état-major, de six escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel	6,300 »	6,300 »
3 majors	5,500 »	16,500 »
1 capitaine adjudant-major	4,200 »	4,200 »
1 lieutenant —	3,550 »	3,550 »
1 capitaine instructeur	4,200 »	4,200 »
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e cl, traitement moyen de	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, traitement moyen de	2,150 »	2,150 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant porte-étendard	2,950 »	2,950 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 »	3,350 »
1 — — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,350 »	3,350 »
1 — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 — de 3 ^e —	1,800 »	1,800 »
18 × 4 = 72.		Fr. 72,350 »

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant, à	fr. 4,650 »	
1 — en second	3,800 »	
2 lieutenants, à	2,950 »	5,900 »
2 sous-lieutenants	2,500 »	5,000 »
6 × 24 = 144.		Fr. 19,550 »

Fr. 19,550 × 6 = fr. 116,100 »

TOTAL du traitement des officiers par régiment . fr. 188,650 »

Fr. 188,650 × 4 = fr. 754,600 »

A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments 3,775 »

RESTE pour le traitement des officiers des 4 régiments fr. 750,827 »

3° Le petit état-major est formé de :

3 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 92	3,206 16
1 trompette-major	2 29	838 14
1 — brigadier	1 88	688 08
1 maître armurier	2 52	922 32
3 maîtres tailleur, sellier et bottier	0 99	1,087 02
9 × 4 = 36.		Fr. 6,741 72

Fr. 750,827 »

6,741 72

4° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis chef, à la solde jour- nalière de	fr. 2 52	2 52
6 maréchaux-des-logis	2 09	12 54
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
12 brigadiers	1 20	14 40
3 trompettes	1 67	5 01
2 maréchaux ferrants	0 99	1 98
86 chasseurs ou lanciers	0 99	85 14

111 × 24 = 2,664.

Fr. 123 68

Fr. 123 68 × 366 = fr. 45,266 88 × 6 = . fr. 271,601 28

5° Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef	2 52	2 52
4 maréchaux-des-logis	2 09	8 36
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
6 × 4 = 24		Fr. 12 97

Fr. 12 97 × 366 = fr. 4,747 02

Haute-paye pour chevrons 1,759 98

Première mise de petit équipement 4,450 »

Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,000 »

TOTAL de la solde journalière par régiment . fr. 290,300 »

Fr. 290,300 × 4 = fr. 1,161,200 »

TOTAL GÉNÉRAL pour les 4 régiments, . . . fr. 1,912,027 »

*Les 2 régiments de cuirassiers se composent chacun d'un état-major, de 4 escadrons
et d'un cadre de dépôt.*

1° L'état-major comprend en officiers :

Fr. 277,505 50

5,673 »

1 colonel, au traitement annuel de . . . fr.	8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel	6,300 »	6,300 »
2 majors	5,500 »	11,000 »
1 capitaine en second adjudant-major . . .	4,200 »	4,200 »
1 lieutenant adjudant-major	3,550 »	3,550 »
1 capitaine en second instructeur	4,200 »	4,200 »
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, traitement moyen de	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, traitement moyen de	2,150 »	2,150 »
1 capitaine administrateur d'habillement . . .	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant porte-étendard	2,950 »	2,950 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550 »	3,550 »
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,550 »	3,550 »
1 — de 3 ^e —	1,800 »	1,800 »
15 × 2 = 30		62,050 »

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant	4,650 »
1 — en second	3,800 »
2 lieutenants, à fr.	2,950 » 8,900 »
2 sous-lieutenants	2,500 » 5,000 »
6 × 8 = 48	fr. 19,350 »

Fr. 19,350 × 4 = 77,400 »

Total par régiment fr. 159,450 »

Fr. 159,450 × 2 = fr. 318,900 »

A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments 1,594 50

RÉSULTAT pour traitement des officiers des 2 régiments. . . 277,505 50

3° Le petit état-major est formé de :

2 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	2,137 44
1 trompette-major	2 29	858 14
1 — brigadier	1 88	688 08
1 maître-armurier	2 52	922 32
3 — tailleur, bottier et sellier	» 99	1,087 02
8 × 2 = 16		Fr. 5,673 »

3° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de	2 52	2 52
6 maréchaux-des-logis	2 09	12 54
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
12 brigadiers	1 20	14 40
5 trompettes	1 67	8 01
2 maréchaux-ferrants	0 99	1 98
105 cavaliers	0 99	103 93
150 × 8 = 1,040		fr. 142 49

Fr. 142 49 × 566 = fr. 52,151 34 × 4 = . . . fr. 208,605 36

5° Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 52	2 52
4 maréchaux-des-logis	2 09	8 36
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
6 × 2 = 12		fr. 12 97

Fr. 12 97 × 366 = fr. 4,747 02

Haute-paye pour chevrons 1,224 62

Première mise de petit équipement 2,200 »

Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,000 »

Solde journalière par régiment fr. 223,480 »

Fr. 223,480 × 2 = fr. 446,960 »

TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 régiments fr. 724,405 50

Le régiment des guides se compose d'un état-major, de 6 escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de	fr. 8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel	6,500 »	6,500 »
3 majors.	5,500 »	16,500 »
1 capitaine en second adjudant-major	4,200 »	4,200 »
1 lieutenant adjudant-major	3,550 »	3,550 »
1 capitaine en second instructeur	4,200 »	4,200 »
1 — quartier-maître de 2 ^e classe	3,500 »	3,500 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant porte-étendard	2,950 »	2,950 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550 »	3,550 »
1 — — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,550 »	3,550 »
1 — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 — de 3 ^e —	1,800 »	1,800 »
18		72,200 »

2° Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant	fr. 4,650 »	
1 — en second.	3,800 »	
2 lieutenants, à	2,950 »	5,900 »
2 sous-lieutenants	2,500 »	5,000 »
6 × 6 = 36		Fr. 19,350 »
Fr. 19,350 × 6 =		116,100 »
		188,500 »
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments		941 50
TOTAL du traitement des officiers	fr.	187,538 50

3° Le petit état-major est formé de :

5 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 92	3,206 16
1 trompette-major	2 51	845 46
1 — brigadier	1 90	695 40
1 maître-armurier	2 54	929 64
3 — tailleur, bottier, sellier	1 01	1,108 98
9		Fr. 6,783 64

Fr. 187,538 50

6,783 64

4° Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de	fr. 2 54	2 54
6 maréchaux-des-logis	2 41	12 66
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 41	2 41
12 brigadiers	1 22	14 64
5 trompettes	1 60	8 07
2 maréchaux-ferrants	1 01	2 02
86 cavaliers	1 01	86 86

111 × 6 = 666

Fr. 125 90

Fr. 125 90 × 366 = fr. 46,079 40 × 6 = 276,476 40

5° Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef	2 54	2 54
4 maréchaux-des-logis	2 41	8 44
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 41	2 41
6		Fr. 13 09

Fr. 13 09 × 366 = fr. 4,790 94

Haute-paye pour chevrons	847 02
Première mise de petit équipement	4,400 »
Indemnités aux sous-officiers promus officiers	1,000 »

TOTAL de la solde journalière fr. 294,500 »

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment fr. 481,658 50

RECAPITULATION *de l'effectif des troupes de cavalerie.*

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.			SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
	MAJORS	ESCA DRONS	TOTAL.	MAJORS	ESCA DRONS	ESCAPES DE DÉTAIL	TOTAL	du FRANCEMENT des officiers	de la solde ET RABOUILLIMENT de la troupe	TOTAL
2 régiments de chasseurs à cheval et 2 de lanciers . . .	72	144	216	56	2,664	24	2,726	750,827 »	1,161,200 »	1,912,027 »
2 régiments de cuirassiers . . .	50	48	78	16	1,040	12	1,068	277,505 50	446,900 »	724,405 50
Régiment des guides . . .	18	36	54	9	666	6	681	187,558 50	294,500 »	481,058 50
TOTAUX . . .	120	228	348	61	4,370	42	4,475	1,215,691 »	1,902,400 »	5,118,091 »

ARTILLERIE.

Le 1^{er} régiment d'artillerie se compose d'un état-major, de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt

1^o L'état-major comprend en officiers

1 colonel, au traitement de	fr	8,400	8,400
1 lieutenant colonel		6,500	6,500
3 majors		5,000	16,500
1 capitaine adjudant major de 1 ^{re} classe		4,650	4,650
1 lieutenant —		3,500	3,500
1 capitaine-instructeur de 1 ^{re} classe		4,650	4,650
1 — quartier-maître de 2 ^e classe		3,500	3,500
1 lieutenant-officier payeur		2,500	2,500
1 capitaine administrateur d'habillement		3,500	3,500
1 médecin de régiment		4,200	4,200
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe		3,500	3,500
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe		3,500	3,500
1 — de 2 ^e —		2,500	2,500
fr			67,150

2 Chaque batterie à cheval compte en officiers.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr	4,650
1 — de 2 ^e —		3,800
2 lieutenants	fr	2,900
2 sous-lieutenants		2,500
fr		19,350
fr		19,350 × 4 =
		fr 77,400

3 Chaque batterie de siège compte en officiers.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr	4,200
1 lieutenant		2,500
1 sous-lieutenant		2,100
fr		8,800
fr		8,800 × 6 =
		fr 52,800

A déduire 1/2 % pour médicaments.

981 75

Total du traitement des officiers

fr 195,568 25

4 Le petit état-major est formé de :

2 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr	2 92	5 84
1 maréchal des logis chef artificier		2 52	2 52
1 trompette-major		2 24	2 24
1 — brigadier		1 88	1 88
1 maître-murier		2 20	2 20
3 — tailleur, cordonnier et sellier		2 92	2 76
2 ouvriers selliers avec l'ing. de soldat		1 09	2 18
fr			19 62

fr 19 62 c^s × 366 =

fr 7,180 92

fr 195,568 25

7,180 92

5 Chaque batterie à cheval est forte de :

1 maréchal des logis chef, à la solde journalière de	fr	2 52	2 52
1 adjudant de batterie		2 52	2 52
8 maréchaux des logis		2 09	16 72
1 maréchal des logis fourrier		2 09	2 09
8 brigadiers		1 20	9 60
4 — artificiers		1 09	4 36
3 trompettes		1 67	5 01
4 ouvriers sellier, charbon, forgeron et charpentier		1 09	4 36
2 maréchaux ferrants		99	1 98
16 canonniers de 1 ^{re} classe		1 04	16 64
72 — de 2 ^e —		99	71 28
fr			137 08

120 × 4 = 480

fr 137 08

fr 137 08 c^s × 366 = fr 50,171 28 c^s × 4 = fr 200,686 12

6 Chaque batterie de siège est forte de

1 maréchal des logis chef	fr	2 20	2 20
6 maréchaux des logis		1 88	11 28
1 maréchal des logis fourrier		1 88	1 88
6 brigadiers		1 15	6 78
2 — artificiers		1 02	2 04
2 trompettes		1 56	3 12
3 ouvriers charbon, forgeron et charpentier		1 02	3 06
8 canonniers de 1 ^{re} classe		92	7 36
37 — de 2 ^e —		81	29 97
fr			67 69

66 × 6 = 396

fr 67 69

fr 67 69 c^s × 366 = fr 24,774 54 c^s × 6 = fr 148,647 24

7 Le cadre de dépôt compte en solde

1 maréchal des logis chef	fr	2 20	2 20
4 maréchaux des logis		1 88	7 52
1 maréchal des logis fourrier		1 88	1 88
fr			11 60

fr 11 60 c^s × 366 =

fr 4,245 60

Haute paye pour chevrons 2,841 12

Première mise de petit équipement 8,400

Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,000

Total de la solde journalière

fr 375,000

Total général pour le 1^{er} régiment

fr 568,568 25

Les 2^e, 3^e et 4^e régiments d'artillerie se composent chacun d'un état-major, de 5 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt.

1^o L'état-major comprend en officiers :

Fr. 602,721 25

6,716 10

1 colonel, au traitement de	fr. 8,400	»	8,400	»
1 lieutenant-colonel	6,300	»	6,300	»
3 majors	5,500	»	16,500	»
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,650	»	4,650	»
1 lieutenant —	3,350	»	3,350	»
1 capitaine instructeur de 1 ^{re} classe	4,650	»	4,650	»
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,566 67	»	3,566 67	»
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de	2,100	»	2,100	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,300	»	3,300	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe.	3,350	»	3,350	»
1 — de 2 ^e —	2,500	»	2,500	»

15 × 3 = 45

Fr. 66,216 67

2^o Chaque batterie montée compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,650	»
1 — de 2 ^e —	3,800	»
3 { 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant par batterie paire, à fr. 2,950 » et } 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants par batterie impaire 2,500 » }	8,450	»

3 × 15 = 75

Fr. 16,380 »

Fr. 16,380 × 3 = fr. 82,900 »

3^o Chaque batterie de siège compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200	»
1 lieutenant	2,500	»
1 sous-lieutenant.	2,100	»

3 × 18 = 54

Fr. 8,800 »

Fr. 8,800 × 6 = fr. 52,800 »

Par régiment. fr. 201,916 67

Fr. 201,916 67 c^s × 5 = fr. 605,750 »

A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments. 5,028 75

TOTAL du traitement des officiers. fr. 602,721 25

4^o Le petit état-major est formé de :

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 92	»	5 84	»
1 maréchal-des-logis-chef-artificier	2 41	»	2 41	»
1 trompette-major	2 24	»	2 24	»
1 — brigadier.	1 88	»	1 88	»
1 maître-armurier	2 20	»	2 20	»
3 — tailleur, cordonnier et sellier	» 92	»	2 76	»
1 ouvrier sellier avec rang de soldat	1 02	»	1 02	»

10 × 3 = 30

Fr. 18 35

Fr. 18 35 c^s × 366 = fr. 6,716 10

5^o Chaque batterie montée est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de.	fr. 2 41	»	2 41	»
8 maréchaux-des-logis	1 99	»	15 92	»
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 99	»	1 99	»
6 brigadiers	1 20	»	7 20	»
2 — artificiers	1 02	»	2 04	»
2 trompettes	1 56	»	3 12	»
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	»	3 06	»
1 maréchal-ferrant	» 92	»	» 92	»
8 canonniers de 1 ^{re} classe	» 92	»	7 36	»
22 — de 2 ^e —	» 81	»	17 82	»
26 conducteurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe	» 99	»	25 74	»

80 × 15 = 1,200

Fr. 87 58

Fr. 87 58 c^s × 366 = fr. 32,054 28 × 5 = fr. 160,271 40

6^o Chaque batterie de siège est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef	fr. 2 20	»	2 20	»
6 maréchaux-des-logis	1 88	»	11 28	»
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	»	1 88	»
6 brigadiers	1 15	»	6 78	»
2 — artificiers	1 02	»	2 04	»
2 trompettes	1 56	»	3 12	»
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	»	3 06	»
8 canonniers de 1 ^{re} classe	» 92	»	7 36	»
37 — de 2 ^e —	» 81	»	29 97	»

66 × 18 = 1,188

Fr. 67 69

Fr. 67 69 c^s × 366 = fr. 24,774 54 c^s × 6 = fr. 148,647 24

7^o Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef	fr. 2 20	»	2 20	»
4 maréchaux-des-logis	1 88	»	7 52	»
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	»	1 88	»

6 × 3 = 18.

Fr. 11 60

Fr. 11 60 c^s × 366 = fr. 4,245 60

Haute-paye pour chevrons 2,086 33

4^{re} mise de petit équipement 8,533 53

Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,000 »

Solde journalière par régiment. 331,500 »

Fr. 331,500 × 3 = fr. 994,500 »

TOTAL GÉNÉRAL pour les 3 régiments. fr. 1,597,221 25

L'escadron du train d'artillerie se compose de deux compagnies.

1° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 4,225	
5 { 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants pour la 1 ^{re} compagnie, à . fr. 2,950 et } 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant pour la 2 ^e compag., à 2,500 }	8,175	
4 × 2 = 8.	Fr. 12,400	
Fr. 12,400 × 2 =	fr. 24,800 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	124 »	
Total du traitement des officiers.	fr. 24,676 »	

2° La force d'une compagnie est de :

1 maréchal-des-logis-chef, solde journalière de	fr. 2 50	2 50
8 maréchaux-des-logis	2 07	16 56
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 07	2 07
6 brigadiers	1 20	7 20
2 trompettes	1 65	5 30
1 maréchal-ferrant ou sellier, solde moyenne de	1 04	1 04
42 soldats.	0 99	41 58
61 × 2 = 122.	Fr. 74 25	
Fr. 74 25 c × 366 = fr. 27,175 50 c × 2 =	fr. 54 351 »	
Haute-payé pour chevrons.	749 »	
Première mise de petit équipement	5,000 »	
Total de la solde journalière.	fr. 58,100 »	
Total général pour l'escadron du train. fr.	82,776 »	

Compagnie de pontonniers.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »	
1 — de 2 ^e —	3,550 »	
2 lieutenants, à	fr. 2,500 »	5,000 »
2 sous-lieutenants	2,100 »	4,200 »
6	Fr. 16,750 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		85 75
RESTE.		fr. 16,664 25

TROUPE.

1 sergent-major, à	fr. 2 59	2 59
1 — constructeur	2 50	2 50
10 sergents	2 07	20 70
1 — fourrier.	2 07	2 07
10 caporaux.	1 50	15 »
2 trompettes	1 54	5 08
20 maîtres-ouvriers	1 20	24 »
20 pontonniers de 1 ^{re} classe	1 04	20 80
65 — de 2 ^e —	» 95	60 45
150	Fr. 148 88	

Fr. 148 88 c × 366 =	fr. 54,490 08
Total général.	fr. 71,156 33

Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 lieutenant	2,500 »
2 sous-lieutenants, à	fr. 2,100 » 4,200 »
4	Fr. 10,900 »
A DÉDUIRE $\frac{2}{3}$ % pour médicaments.	54 50
Reste.	fr. 10,845 50

TROUPES.

1 sergent-major, à	2 72	2 72
4 sergents	2 50	9 20
1 — fourrier	2 50	2 50
6 caporaux	1 25	7 58
2 trompettes	1 56	3 12
20 canonniers-ouvriers de 1 ^{re} classe	1 15	22 60
30 — — de 2 ^e —	» 92	27 60
18 — — de 3 ^e —	» 81	14 58
82	Fr. 89 50	

Fr. 89 50 c^s × 566 = fr. 52,757 »

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 45,602 50

Compagnies d'ouvriers armuriers.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 lieutenant	2,500 »
2 sous-lieutenants, à	2,100 » 4,200 »
4	Fr. 10,900 »
A DÉDUIRE $\frac{2}{3}$ % pour médicaments.	54 50
Reste.	fr. 10,845 50

TROUPES.

1 sergent-major, à	fr. 2 20	2 20
4 sergents	1 88	7 52
1 — fourrier	1 88	1 88
6 caporaux	1 15	6 78
2 trompettes	1 56	3 12
10 canonniers de 1 ^{re} classe (élèves armuriers)	» 92	9 20
122 canonniers de 2 ^e classe (ouvriers armuriers).	» 81	98 82
146	Fr. 129 52	

Fr. 129 52 c^s × 566 = fr. 47,404 52

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 88,249 82

Compagnie sédentaire d'artificiers.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 — de 2 ^e —	3,550 »
1 lieutenant	2,500 »
1 sous-lieutenant	2,100 »
4	Fr. 12,350 »
A DÉDUIRE $\frac{2}{3}$ % pour médicaments.	60 75
Reste.	fr. 12,089 25

TROUPES.

1 maréchal-des-logis-chef, à	fr. 2 20	2 20
1 chef artificier	2 20	2 20
6 maréchaux-des-logis	1 88	11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
6 brigadiers	1 15	6 78
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes	1 56	3 12
3 ouvriers charpentier, forgeron et charron	1 02	5 06
24 artificiers de 1 ^{re} classe.	0 92	22 08
24 — de 2 ^e —	0 81	19 44
70	74 68	

Fr. 74 68 × 566 = fr. 27,113 28

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 39,202 53

RÉCAPITULATION *de l'effectif*

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	Total.
1 ^{er} régiment d'artillerie	13	42	57
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiments d'artillerie	45	120	174
Escadron du train d'artillerie.	»	8	8
Compagnie de pontonniers	»	6	6
— d'ouvriers d'artillerie	»	4	4
— — armuriers	»	4	4
— sédentaire d'artificiers	»	4	4
TOTAUX.	60	197	257

des troupes d'artillerie.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	CADRES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	DE LA SOLDE ET HARILLEMENT de la troupe.	Total.
11	876	6	893	195,568 25	573,000 "	568,568 25
30	2,588	18	2,456	602,721 25	994,500 "	1,597,221 25
"	122	"	122	24,676 "	58,100 "	82,776 "
"	130	"	130	16,666 25	54,400 08	71,156 33
"	82	"	82	10,845 50	32,757 "	43,602 50
"	146	"	146	10,845 50	47,404 32	58,249 82
"	70	"	70	12,089 25	27,115 28	39,202 53
41	3,814	24	3,879	873,212 "	1,587,364 68	2,460,576 68

GÉNIE.

Le régiment du génie se compose d'un état-major et de 10 compagnies.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	»
1 lieutenant-colonel.	6,300	»
2 majors, à 5,500	11,000	»
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,200	»
1 lieutenant —	2,900	»
1 capitaine-quartier-maître de 2 ^e classe.	3,500	»
1 sous-lieutenant officier-payeur.	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500	»
1 médecin de régiment.	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe.	3,350	»
11	Fr. 48,950	»

2° Chaque compagnie compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe. fr.	4,200	»
1 — de 2 ^e —	3,550	»
1 lieutenant	2,500	»
1 sous-lieutenant.	2,100	»
4 × 10 = 40	Fr. 12,150	»
Fr. 12,150 × 10 =	Fr. 121,500	»
	Fr. 170,450	»
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	852	25
TOTAL du traitement des officiers. fr.	169,597	75

Fr. 169,597 75

3° Le petit état-major est formé de :

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 02	5 84
1 tambour-major.	2 20	2 20
1 caporal-tambour	1 54	1 54
1 maître-armurier	2 20	2 20
2 — tailleur et cordonnier.	1 15	2 26
7	Fr. 15 95	

Fr. 15 95 c' × 366 = 5,098 38

4° Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major fr.	2 20	2 20
5 sergents.	1 90	9 95
1 sergent-fourrier	1 90	1 90
6 caporaux	1 15	6 78
2 tambours	» 92	1 84
15 maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe.	» 92	13 80
56 sapeurs-mineurs de 2 ^e classe	» 81	29 16
66 × 10 = 660.	Fr. 65 72	

Fr. 65 72 c' × 366 = fr. 24,055 52 c' × 10 = fr. 240,555 20

Haute-payé pour chevrons	916	42
Première mise de petit équipement	6,750	»

TOTAL de la solde journalière. fr. 253,500 »

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment. . fr. 422,897 75

Récapitulation de l'effectif.

Officiers	{	État-major . . 11	{	51
		Compagnies . . 40		
Sous-officiers et soldes	{	Petit état-major. 7	{	667
		Compagnies . . 660		

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Observations générales	III
Notes explicatives	V
Budget général des dépenses	1
Développements du Budget général des dépenses	4—17
CHAPITRE I ^{er} — Administration centrale (<i>Personnel</i>).	20—21
— II. — — — — (<i>Matériel</i>)	<i>ib.</i>
— III. — Dépôt de la guerre	<i>ib.</i>
— IV. — État-major.	22—27
— V. — Service de l'intendance.	28—29
— VI. — — de santé, administration des hôpitaux et traitement des malades.	30—35
— VII. — Solde des troupes. {	
Infanterie	36—39
Cavalerie	40—43
Artillerie	44—47
Génie.	48—51
— VIII. — Gendarmerie	52—53
— IX. — École militaire	54—55
— X. — Vivres et fourrages	56—57
— XI. — Casernement des hommes	58—59
— XII. — Masse d'entretien et de renouvellement de la buffleterie et du har- nachement.	60—61
— XIII. — Frais de route et de séjour des officiers.	62—63
— XIV. — Transports généraux	64—65
— XV. — Chauffage et éclairage	<i>ib.</i>
— XVI. — Remonte	66—67
— XVII. — Matériel de l'artillerie	68—71
— XVIII. — — du génie	72—75
— XIX. — Pensions et secours.	74—75
— XX. — Dépenses imprévues non libellées au budget	76—77
Décomposition de l'effectif des corps. {	
Infanterie	81—87
Cavalerie	88—91
Artillerie	92—97
Génie.	98